



**Rapport sur la solvabilité et la situation financière
(SFCR)**

Rapport à destination du public

Exercice 2023

SOMMAIRE

SYNTHESE DU RAPPORT	5
A. ACTIVITE ET RESULTATS.....	9
A.1 Activité.....	9
A.1.1 Présentation de GALIAN Assurances.....	9
A.1.2 Faits marquants de l'exercice 2023.....	10
A.1.3 Evolution du chiffre d'affaires entre 2022 et 2023	11
A.2 Résultats de souscription.....	11
A.3 Résultats des investissements	12
A.3.1 Composition du portefeuille de placements.....	12
A.3.2 Performances du portefeuille de placements.....	12
A.4 Résultats des autres activités	13
A.5 Autres informations	13
B. SYSTEME DE GOUVERNANCE.....	13
B.1 Informations générales sur le système de gouvernance	13
B.1.1 L'organisation institutionnelle.....	13
B.1.2 Le Conseil d'Administration.....	13
B.1.3 La Direction Générale	15
B.1.4 Structure des fonctions clés	15
B.1.5 Politique de rémunération	16
B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité	16
B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité .	17
B.3.1 Présentation du système de gestion des risques	17
B.3.2 Mise en œuvre du système de gestion des risques	17
B.3.3 Evaluation interne des risques et de la solvabilité	19
B.3.4 Personne prudente.....	20
B.3.5 Utilisation des évaluations de crédit par les agences de notation.....	20
B.4 Système de contrôle interne.....	20
B.4.1 Organisation du système de contrôle interne.....	20
B.4.2 Vérification de la conformité.....	21
B.5 Fonction d'audit interne.....	21
B.5.1 La politique d'audit interne	21
B.5.2 Le plan d'audit de GALIAN Assurances.....	21
B.6 Fonction actuarielle.....	22
B.6.1 Rôles et responsabilités de la fonction actuarielle.....	22
B.6.2 Périmètre et gouvernance.....	23
B.7 Sous-traitance	23
B.8 Autres informations	23
C. PROFIL DE RISQUE.....	24
C.1 Risque de souscription	25
C.1.1 Exposition au risque de souscription non-vie.....	26
C.1.2 Concentration du risque de souscription non-vie	26

C.1.3	Techniques d'atténuation du risque	26
C.1.4	Evaluation prospective du risque de souscription et sensibilité	26
C.2	Risque de marché	27
C.2.1	Exposition au risque de marché	27
C.2.2	Concentration du risque de marché.....	27
C.2.3	Techniques d'atténuation du risque	28
C.2.4	Evaluation prospective du risque de marché et sensibilité.....	28
C.3	Risque de crédit.....	28
C.3.1	Exposition au risque de crédit	28
C.3.2	Concentration du risque de contrepartie.....	28
C.3.3	Techniques d'atténuation du risque	29
C.3.4	Evaluation prospective du risque de contrepartie et sensibilité.....	29
C.4	Risque de liquidité.....	29
C.4.1	Exposition au risque de liquidité	29
C.4.2	Concentration du risque de liquidité.....	29
C.4.3	Technique d'atténuation du risque de liquidité	29
C.4.4	Evaluation prospective du risque de liquidité et sensibilité.....	30
C.5	Risque opérationnel	30
C.5.1	Exposition au risque opérationnel.....	30
C.5.2	Techniques d'atténuation du risque	30
C.5.3	Evaluation prospective du risque opérationnel et sensibilité	30
C.6	Autres risques importants	31
C.6.1	Exposition aux autres risques importants	31
C.6.2	Technique d'atténuation du risque	31
C.6.3	Evaluation prospective du risque opérationnel et sensibilité	32
D.	VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE	32
D.1	Actifs	32
D.1.1	Valeur des actifs et description des bases, méthodes et hypothèses utilisées pour leur valorisation à des fins de solvabilité.....	32
D.1.2	Analyse des différences entre les bases, les méthodes, les hypothèses utilisées dans l'évaluation à des fins de solvabilité et celles utilisées dans les états financiers	33
D.2	Provisions techniques.....	34
D.2.1	Valeur des provisions techniques, des Best Estimate, de la marge de risque et description des bases, méthodes et hypothèses utilisées pour leur valorisation à des fins de solvabilité	34
D.2.2	Ecart de valorisation des provisions techniques	36
D.2.3	Niveau d'incertitude lié aux provisions techniques	36
D.3	Autres passifs	37
D.3.1	Valeur des autres passifs et description des bases, méthodes et hypothèses utilisées pour leur valorisation à des fins de solvabilité.....	37
D.3.2	Différences entre les bases, les méthodes, les hypothèses utilisées dans l'évaluation à des fins de solvabilité et celles utilisées dans les états financiers	38
D.4	Méthodes de valorisation alternatives	38
D.5	Autres informations	38
E.	GESTION DES FONDS PROPRES ET SCR/MCR	39
E.1	Fonds propres.....	39
E.2	Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis.....	40
E.3	Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis.....	42

E.4	Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé.....	42
E.5	Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis	42
E.6	Autres informations	42
F.	ANNEXES	43
F.1	Etat S.02.01.01	43
F.2	Etat S.05.01.02	45
F.3	Etat S.17.01.02	46
F.4	Etat S.19.01.21	47
F.5	Etat S.23.01.01	48
F.6	Etat S.25.01.21	49
F.7	Etat S.28.01.01	50

SYNTHESE DU RAPPORT

Activités et Résultats

Filiale à 100 % de la société GALIAN, société coopérative, GALIAN Assurances propose principalement la **garantie financière** « Loi Hoguet » et la **Garantie des Loyers Impayés (GLI)**, à sa clientèle composée exclusivement de professionnels de l'immobilier.

Le tableau ci-dessous présente les principaux indicateurs d'activité :

En M€	2022	2023	Ecart 2023 / 2022
Chiffre d'affaires	39,7	42,0	2,3
Résultat technique	8,4	7,6	- 0,9
Portefeuille de placements (valeur de marché)	185,5	198,8	13,4

- La **croissance du chiffre d'affaires de 2,3 M€** provient du développement sur les deux branches d'activité.
- Le **résultat technique** baisse de **0,9 M€**, la progression du chiffre d'affaires n'a pas permis de compenser totalement la dégradation relative de la sinistralité de la ligne d'activité pertes pécuniaires diverses. Les risques de la ligne d'activité crédit-caution restent maîtrisés.
- Le **portefeuille de placements** progresse de près de **13,4 M€** principalement en raison de nouveaux investissements et de la revalorisation des titres en portefeuille, conséquence de la baisse des taux sur le second semestre 2023.

L'année 2023 est la dernière année du Plan Stratégique 2021-2023. Ainsi, un nouveau Plan Stratégique pour la période 2024-2026 a été défini au cours du second semestre 2023. Il a été construit autour de quatre grandes orientations pour consolider le leadership commercial et opérationnel du Groupe GALIAN. **Ces axes stratégiques permettront d'accompagner les clients-sociétaires de GALIAN dans l'évolution de leurs activités et les défis qu'ils seront amenés à relever dans un contexte difficile pour le secteur de l'immobilier.**

Système de Gouvernance

GALIAN Assurances s'appuie sur un système de gouvernance solide qui repose sur les acteurs suivants :

- **Le Conseil d'Administration** qui oriente la stratégie et veille à son exécution, en exerçant une fonction de surveillance sur :
 - ↳ les décisions et les actions de la Direction Générale,
 - ↳ la conformité des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne.
- **Les Dirigeants Effectifs, Directeur Général et Directeur Général Adjoint**, qui mettent en œuvre la stratégie et sont responsables de la saine gestion de l'entreprise.
- **Le Comité de Direction** qui regroupe les deux dirigeants effectifs et l'ensemble des directeurs qui leur sont directement rattachés, pour assurer la mise en œuvre opérationnelle des politiques et projets du plan stratégique, adoptés par le Conseil d'Administration.
- **Les fonctions clés** qui participent aux dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne.

Des Comités viennent compléter le système de gouvernance afin de garantir une gestion saine et prudente de GALIAN Assurances :

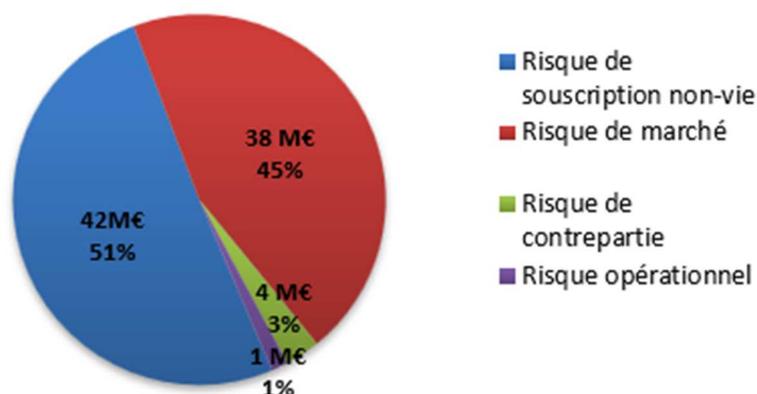
- **Les Comités du Conseil d'Administration** (Comité des Risques, Comité des Rémunérations et Comité des Nominations) permettent d'échanger l'information entre le Conseil d'Administration et la Direction Générale.
- **Les Comités métiers, produits, des investissements et des fonctions clés** permettent quant à eux d'assurer la mise en œuvre opérationnelle des projets du Plan Stratégique et de surveiller les risques auxquels GALIAN Assurances est ou pourrait être exposé.

Profil de risque

Le profil de risque de GALIAN Assurances n'a pas connu d'évolution notable en 2023. Les principaux risques auxquels est exposé GALIAN Assurances sont calculés selon la Formule Standard de Solvabilité 2 avec, par ordre d'importance :

- Le **risque de souscription**, correspondant aux pertes ou changements défavorables de la valeur des engagements d'assurance.
- Le **risque de marché**, en raison principalement de la valeur du patrimoine immobilier détenu au travers de diverses SCI.
- Le **risque de crédit** (risque de contrepartie), correspondant au risque de défaut des réassureurs et des dépositaires (banques gestionnaires de trésorerie et des comptes à terme).
- Le **risque opérationnel**, correspondant au risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, de personnes, de systèmes ou résultant d'événements extérieurs.

Décomposition du SCR avant diversification (2023)



Aux risques quantifiés dans le SCR s'ajoutent d'autres risques qui font l'objet de dispositifs de suivi spécifiques, notamment les **risques de durabilité, émergents, de liquidité, stratégique et de réputation**.

L'ensemble de ces risques est évalué chaque année au travers du processus global ORSA.

Valorisations à des fins de solvabilité

Les catégories d'actifs et de passifs qui composent le bilan économique de GALIAN Assurances sont valorisées conformément aux normes Solvabilité 2, c'est-à-dire à leur juste valeur (ou valeur de marché). Comparés au bilan en normes sociales françaises, les écarts de valorisation les plus importants concernent :

- **L'actif :**
 - ↳ Les placements (principalement immobiliers), dont la valorisation à la valeur de marché conduit à inclure des plus-values latentes à l'actif du bilan économique ;
 - ↳ La non prise en compte dans le bilan prudentiel des actifs incorporels.
- **Les provisions techniques :** valorisées d'après le calcul de la meilleure estimation (best estimate) des provisions de sinistres, de primes et de frais, augmentées d'une marge de risque.
- **Les impôts différés :** constatés selon les normes Solvabilité 2 et valorisés au bilan économique, alors qu'ils ne sont pas reconnus dans les comptes sociaux.

Gestion du capital

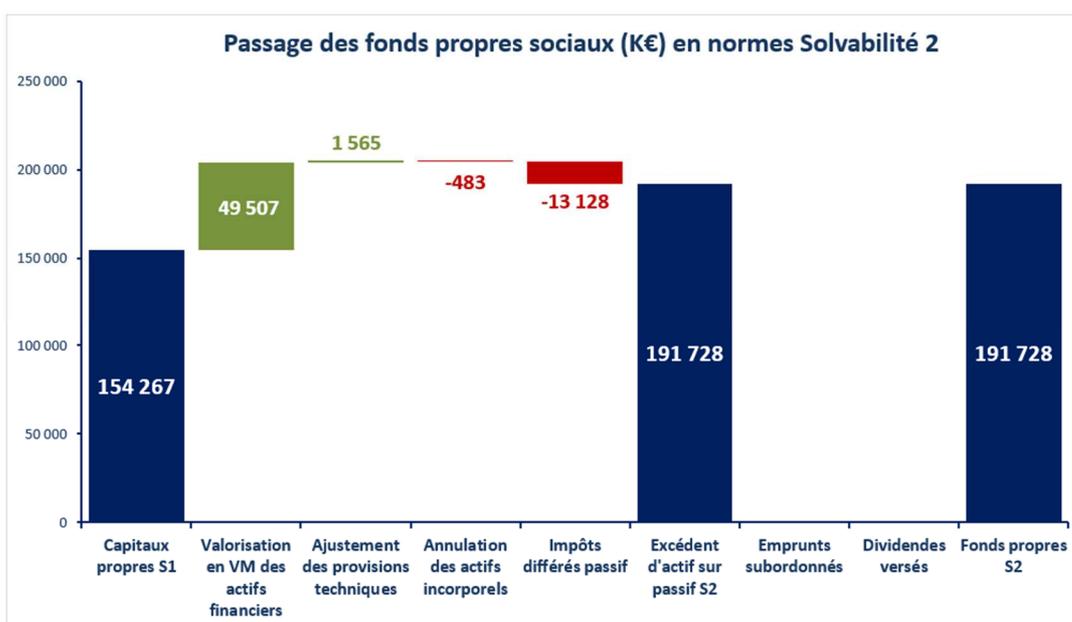
Pour évaluer ses besoins en fonds propres, GALIAN Assurances utilise la Formule Standard de la Directive Solvabilité 2.

L'évolution des fonds propres à trois ans est évaluée dans le cadre des projections ORSA et du Budget voté chaque fin d'année. Des évaluations intermédiaires peuvent être réalisées afin d'estimer l'impact sur le montant des fonds propres de décisions stratégiques futures ou du contexte économique externe.

L'intégralité des fonds propres en normes Solvabilité 2 indiqués au bilan économique est classé en Tier 1 et est donc éligible en couverture du MCR (*Minimum Capital Requirement ou Capital Requis Minimum*) et du SCR (*Solvency Capital Requirement ou Capital de Solvabilité Requis*).

Les Fonds propres Solvabilité 2 éligibles sont composés :

- Des **Fonds Propres sociaux** : Capital social et prime d'apport pour **109,8 M€** ;
- De la **Réserve de réconciliation** pour **81,9 M€**.



A fin 2023, GALIAN Assurances satisfait à ses exigences réglementaires avec un ratio de solvabilité de 375 %, en hausse de 5 points par rapport à 2022 et toujours très au-dessus du minimum réglementaire de 100 %.

<i>Données en K€</i>	2023
Fonds propres éligibles	191 728
SCR	51 059
Ratio de solvabilité (SCR)	375%
MCR	12 765
Ratio de couverture du MCR	1502%

Ce rapport a été soumis à l'approbation du Conseil d'Administration de GALIAN Assurances lors de sa séance du **21 mars 2024**.

Conformément aux dispositions réglementaires, il a été communiqué à l'ACPR et publié sur le site internet du Groupe GALIAN.

A. ACTIVITE ET RESULTATS

A.1 Activité

GALIAN Assurances est un acteur majeur du secteur des assurances pour les professionnels de l'immobilier. La compagnie exerce exclusivement une activité d'assurance non-vie en France, principalement sur deux activités : la **garantie financière** « Loi Hoguet » et la **Garantie des Loyers Impayés** (GLI).

La clientèle de GALIAN Assurances est composée d'agents immobiliers, administrateurs de biens, et syndics de copropriétés.

A.1.1 Présentation de GALIAN Assurances

GALIAN Assurances est une société anonyme de droit français régie par le code des assurances au capital de 103 125 910 euros.

La société est filiale à 100 % de GALIAN, société coopérative holding. Son siège social se situe au 89, rue La Boétie – 75008 Paris.

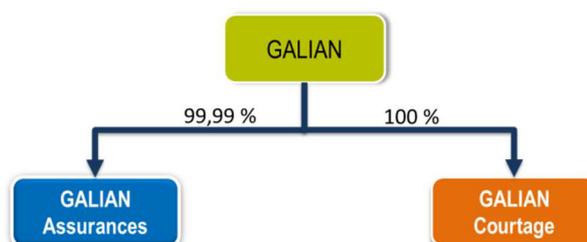
GALIAN Assurances est soumise au contrôle de l'organe de supervision, Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 Place de Budapest – 75436 Paris Cedex 09.

Le commissariat aux comptes de GALIAN Assurances est assuré par le Cabinet SEC BURETTE :

Cabinet SEC BURETTE

9, rue Malatiré
76000 ROUEN

GALIAN Assurances fait partie du Groupe GALIAN dont la structure capitalistique est présentée ci-dessous :



En complément de la structure juridique présentée ci-dessus, GALIAN Assurances détient des participations significatives dans douze SCI, à l'intérieur desquelles est logé son patrimoine immobilier.

GALIAN Assurances porte les risques inhérents aux produits suivants qui sont commercialisés et gérés par la société de courtage GALIAN Courtage :

Branche d'activité Solvabilité 2	Produit
9 crédit-caution (non-vie)	Garantie financière « Loi Hoguet »
	Contre-garantie (<i>Garantie des financements des professionnels de l'immobilier dans le cadre de leur activité</i>)
12 pertes pécuniaires diverses (non-vie)	Garantie des Loyers Impayés (GLI)
	Multirisque habitation des propriétaires non-occupants (Garantie des charges de copropriété)

GALIAN Assurances porte également le risque du produit de GLI à destination des bailleurs isolés distribué et géré par un courtier.

A.1.2 Faits marquants de l'exercice 2023

Fin du groupement de fait

Le Groupe GALIAN a opté pour le Groupe de TVA ainsi que la mise en place d'une convention intragroupe de refacturation à la suite de la fin du groupement de fait.

Participation au capital de WEBCHECK

GALIAN Assurances a procédé à une augmentation de sa participation au capital de la société WEBCHECK qui commercialise le service Agrément proposé aux clients-sociétaires.

Signature d'un nouveau partenariat

Au cours du dernier trimestre 2023, GALIAN Assurances a lancé avec un courtier une offre proposant la Garantie des Loyers Impayés aux bailleurs « isolés » en France.

Elaboration du Plan Stratégique 2024-2026

Un nouveau Plan Stratégique pour la période 2024-2026 a été défini et approuvé par le Conseil d'Administration en décembre 2023. Il a été construit autour de quatre axes stratégiques qui doivent permettre au Groupe de consolider ses fondamentaux tout en enrichissant ses produits pour apporter aux clients-sociétaires les solutions qui continueront à faire de GALIAN leur partenaire de référence.

A.1.3 Evolution du chiffre d'affaires entre 2022 et 2023

Primes acquises brutes par ligne d'activité (en M€)	2022 A	2023 A	Evolution 2023 / 2022
CAUTION	26,7	27,5	0,8
PERTES PECUNAIRES DIVERSES	13,1	14,5	1,4
TOTAL	39,7	42,0	2,3

En 2023, malgré la crise du marché de l'immobilier, **le chiffre d'affaires a progressé de 2,3 M€ (+5,7 % par rapport à 2022)** sur les deux branches d'activité.

A.2 Résultats de souscription

Le tableau ci-dessous présente la performance de souscription de GALIAN Assurances par ligne d'activité Solvabilité 2, telle qu'elle est restituée dans le QRT S.05.01. Celui-ci est construit à partir du compte de résultat de la société, établi selon les principes comptables français, mais il n'intègre pas certains éléments, notamment financiers, qui concourent à la performance de l'entreprise.

Montants en K€	2022			2023		
	LOB 9 : Crédit-caution	LOB 12 : pertes pécuniaires diverses	Total	LOB 9 : Crédit-caution	LOB 12 : pertes pécuniaires diverses	Total
Primes acquises brutes	26 664	13 064	39 728	27 470	14 509	41 979
Charges des sinistres brutes	- 500	- 4 285	- 4 786	- 215	- 5 365	- 5 579
Cessions en réassurance	- 478	- 0	478	- 501	- 0	501
Dépenses engagées	- 14 960	- 11 057	- 26 018	- 15 293	- 13 009	- 28 303
Solde de souscription (QRT S.05.01)						

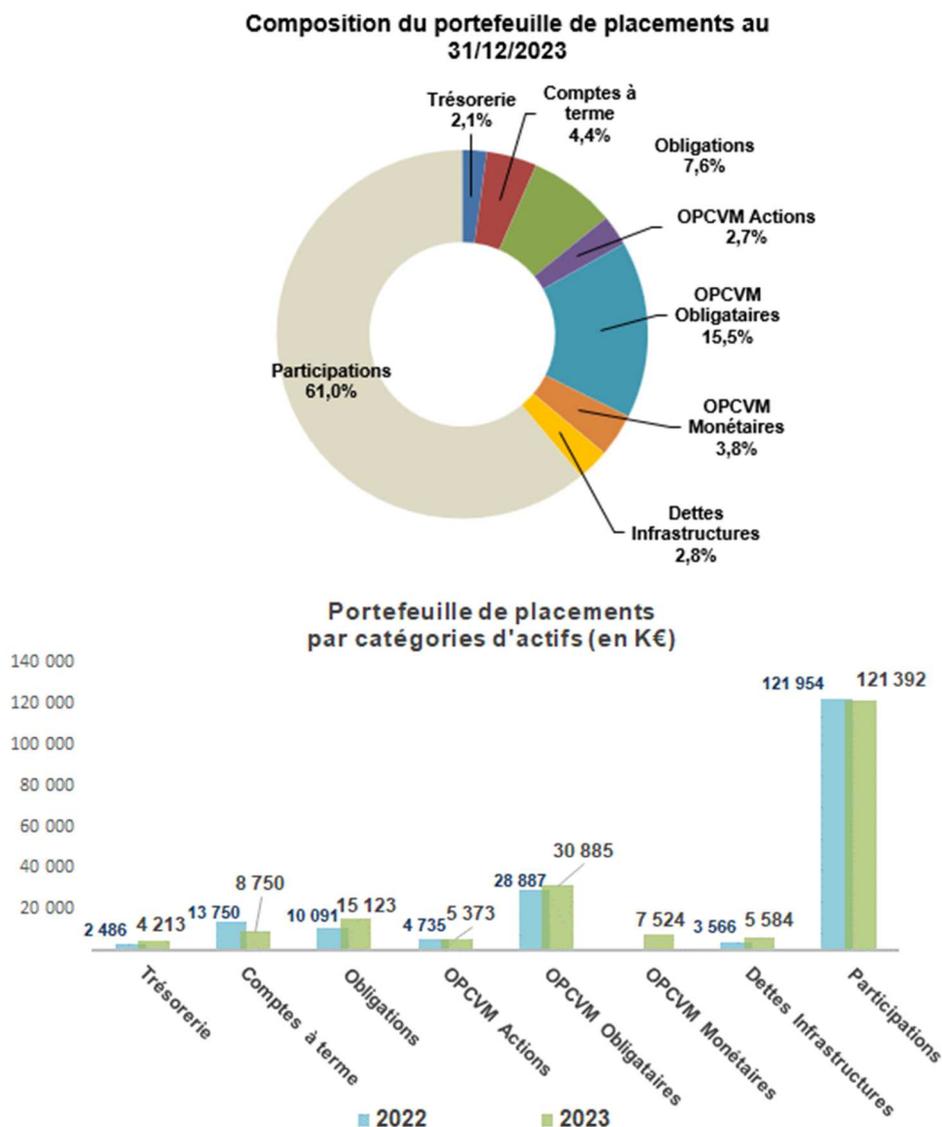
Le résultat de souscription de GALIAN Assurances au 31 décembre 2023 est bénéficiaire de 7,6 M€. Il se décompose de la manière suivante :

- **La progression des primes brutes de 2,3 M€.**
- **Une charge des sinistres brute en hausse (+0,8 M€)**, en raison d'une dégradation de la sinistralité GLI de l'année (hausse de la fréquence sinistre) compte tenu du contexte économique inflationniste. Les risques de la garantie financière sont stables.
- **L'augmentation des dépenses engagées (+2,3 M€)**, expliquée principalement par l'effet en année pleine des recrutements réalisés pour renforcer les équipes commerciales et de gestion en cohérence avec les objectifs du plan stratégique et l'impact de l'inflation sur les charges externes.

A.3 Résultats des investissements

A.3.1 Composition du portefeuille de placements

Le portefeuille de placements est valorisé au 31 décembre 2023 à 199 M€, en hausse de 13,4 M€ par rapport à fin 2022.



Au 31 décembre 2023, hors participations dans les SCI, le portefeuille affiche des moins-values latentes nettes de 2 M€, conséquence de la hausse des taux. Après prise en compte des participations dans les SCI, le portefeuille de placements global est en plus-values latentes nettes de près de 34 M€.

A.3.2 Performances du portefeuille de placements

La performance globale du portefeuille de placements progresse de 0,3 M€ par rapport à 2023. Cette évolution s'explique essentiellement par la hausse des taux d'intérêt des comptes et dépôts à terme sur le dernier trimestre de l'année. La valeur des fonds obligataires et actions après s'être fortement dégradée à fin 2022, s'est sensiblement améliorée sur le second semestre 2023 (sans impact sur le résultat conformément à la réglementation assurances).

Après affectation des charges internes sur titres, les produits du portefeuille s'élèvent à 1,8 M€ en 2023.

A.4 Résultats des autres activités

Le **résultat non technique** (1,5 M€) comprend en 2023, les évolutions des provisions pour risques transférés de GALIAN à GALIAN Assurances lors de l'apport partiel d'actifs et la reprise de la provision pour dépréciation des immobilisations en cours.

Le **résultat exceptionnel** est déficitaire de 0,9 M€, en raison principalement de l'amortissement exceptionnel des immobilisations mises au rebut dans le cadre du réaménagement des locaux du siège, ainsi que des dotations pour provisions pour risques et charges diverses.

A.5 Autres informations

Néant.

B. SYSTEME DE GOUVERNANCE

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

GALIAN Assurances est une Société Anonyme administrée par un Conseil d'Administration et une Direction Générale.

B.1.1 L'organisation institutionnelle

B.1.1.1 L'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale est réunie dans les six mois de la clôture de l'exercice, pour statuer notamment sur les questions relatives aux comptes de l'exercice et procéder à l'élection des administrateurs par les sociétaires.

B.1.1.2 Informations relatives à la délégation des responsabilités

L'Assemblée Générale confère en tant que de besoin tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour exécuter ses décisions et en parfaire la réalisation.

La Direction Générale est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'Actionnaires et au Conseil d'Administration.

B.1.2 Le Conseil d'Administration

B.1.2.1 Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de GALIAN Assurances compte 12 administrateurs qui élisent un Bureau composé d'un Président, de deux Vice-présidents et d'un Secrétaire Général.

Conformément aux statuts, les administrateurs de GALIAN détiennent une action qui leur est réservée.

Ainsi, les membres du Conseil d'Administration de GALIAN Assurances ont tous la qualité d'administrateur de GALIAN. Cela permet d'assurer une totale transparence entre la filiale et la société mère et de développer une vision commune de la stratégie et de l'organisation des activités au sein du Groupe GALIAN.

B.1.2.2 Principes de gouvernement d'entreprise

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration de GALIAN Assurances fixe les principes de gouvernance et de contrôle de la société. Le Conseil exerce ses missions en s'appuyant sur les travaux de comités et commissions (cf. B.1.2.3 « Fonctionnement du Conseil d'Administration »).

Le Conseil d'Administration, conformément à la Directive Solvabilité 2, exerce une fonction de surveillance sur la mise en œuvre de la stratégie, les décisions et les actions de la Direction Générale, ainsi que la conformité des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne.

La mission du Conseil d'Administration consiste, en lien avec la Direction Générale, à déterminer les orientations stratégiques, à définir les politiques internes et à veiller à leur mise en œuvre. Dans ce cadre, le Conseil d'Administration peut se saisir de toute question intéressant la bonne marche de la société.

En particulier, le Conseil d'Administration :

- Nomme la Direction Générale et contrôle sa gestion de la société ;
- Débat des opérations majeures envisagées par la société ;
- Se tient informé de tout événement important concernant la société ;
- Veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires à travers les comptes qu'il arrête et le rapport annuel ;
- Convoque et fixe l'ordre du jour des Assemblées Générales des actionnaires ;
- Procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns ;
- Entend au minimum une fois par an les responsables des fonctions clés.

A ce titre, il s'assure notamment (le cas échéant avec le concours de ses comités spécialisés) :

- De la conformité de GALIAN Assurances vis-à-vis des exigences réglementaires en vigueur ;
- De la bonne définition des pouvoirs dans l'entreprise ainsi que du bon exercice des pouvoirs et responsabilités par chacun des organes de la société ;
- Qu'aucune personne ne dispose de pouvoirs pour engager la société sans contrôle ;
- Du bon fonctionnement des organes internes de contrôle ;
- Du bon fonctionnement des comités qu'il a créés à travers la remontée de l'information ascendante et descendante entre le Conseil d'Administration et la Direction Générale.

B.1.2.3 Fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit au moins une fois par trimestre et aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il arrête chaque année pour l'année à venir, sur proposition de son Président, un calendrier de ses réunions.

Le Président arrête l'ordre du jour de chaque réunion du Conseil d'Administration et le communique en temps utile et par tous moyens appropriés à ses membres. Les délibérations du Conseil d'Administration reposent sur les travaux préparatoires réalisés par les comités suivants :

- Le **Comité des Risques**, composé des **quatre** commissions suivantes :
 - ✉ La Commission des Finances ;
 - ✉ La Commission des Risques Techniques et Opérationnels ;
 - ✉ La Commission Garantie Financière ;
 - ✉ La Commission Stratégie et Développement.
- Le **Comité des Rémunérations** ;
- Le **Comité des Nominations**.

Les propositions et avis émis par ces comités font l'objet de rapports communiqués par les présidents desdits comités au Conseil d'Administration.

B.1.3 La Direction Générale

La Direction Générale est composée :

- D'un mandataire social : le Directeur Général (Alain LEDEMARY)
- Et d'un Directeur Général Adjoint (Guillaume CHAUVEL), second dirigeant effectif.

La nomination de ces personnes par le Conseil d'Administration a fait l'objet d'une notification à l'ACPR conformément aux exigences réglementaires relatives à la compétence et à l'honorabilité des dirigeants (*article 42 paragraphe 2 de la Directive Solvabilité 2*).

La Direction Générale est responsable du management de la structure opérationnelle de GALIAN Assurances. Elle assure le développement de GALIAN Assurances dans l'intérêt de ses assurés, dans le respect des orientations fixées par le Conseil d'Administration et des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Elle assiste le Conseil d'Administration (et son Président) dans la préparation de ses délibérations.

Le Directeur Général et le Dirigeant Général Adjoint sont les deux dirigeants effectifs et à ce titre :

- Disposent d'une vue complète et approfondie de l'ensemble de l'activité ;
- Se concertent en permanence sur la bonne marche de l'entreprise et prennent ensemble toutes les décisions significatives liées à l'exécution de la stratégie, aux placements, et à la réassurance.
- Disposent des pouvoirs pour engager la société conformément aux délégations faites par le Conseil d'Administration ;

Un Comité de Direction réunit hebdomadairement l'ensemble des directeurs et les deux dirigeants effectifs pour assurer la mise en œuvre des politiques et projets du plan stratégique, adoptés par le Conseil d'Administration.

B.1.4 Structure des fonctions clés

Conformément aux articles L.354-1 du Code des Assurances, quatre fonctions clés ont été désignées au sein de GALIAN Assurances par la Direction Générale :

- Monsieur Djaoued TEFFAHI, en qualité de responsable de la fonction de vérification de la conformité.
- Madame Souad LAAOUER, en qualité de responsable de la fonction actuarielle.
- Madame Sylvia BELLOLI, en qualité de responsable de la fonction gestion des risques.
- Monsieur Pascal GIAMBIASI, en qualité de responsable de la fonction audit interne.

Leur nomination a fait l'objet d'une notification à l'ACPR conformément aux exigences réglementaires relatives à la compétence et à l'honorabilité.

Les principales missions et responsabilités des fonctions clés sont décrites dans la suite du rapport (*parties B.3 à B.6*).

Les responsables des fonctions clés exercent leur activité sous la responsabilité de la Direction Générale. Ils sont entendus directement par le Conseil d'Administration et si nécessaire, en dehors de la présence de la Direction Générale, sur les résultats de leurs travaux au moins une fois par an et chaque fois que cela s'avère nécessaire.

Les quatre fonctions clés participent et rapportent trimestriellement de leurs travaux à la Commission des Risques Techniques et Opérationnels.

Les responsables des fonctions clés disposent d'une autorité suffisante pour mener à bien leurs travaux et d'un droit d'accès à toute information nécessaire à l'accomplissement de leurs missions. Ils sont libres d'influences pouvant entraver leur objectivité, impartialité et indépendance (moyens et travaux).

B.1.5 Politique de rémunération

Le Groupe GALIAN a défini une politique de rémunération qui fixe un cadre et des limites en adéquation avec la stratégie, les objectifs, les valeurs et les intérêts à long terme du Groupe. La mise en œuvre de cette politique est surveillée par le Comité des Rémunérations.

La politique de rémunération se conforme aux principes d'équité, de responsabilité, de respect des pratiques de place et de sécurité (pas d'incidence sur le profil de risque du Groupe GALIAN). Il convient d'en souligner les aspects suivants :

- Le système de rémunération comporte des mesures de prévention des conflits d'intérêts, promeut une gestion saine et efficace des risques et décourage toute prise de risque excessive ;
- Le salaire fixe constitue l'essentiel de la rémunération globale de tous les salariés du Groupe GALIAN et des mandataires sociaux. Les rémunérations de base sont conformes aux pratiques de place et respectent les minimas conventionnels. Elles sont revues annuellement ;
- La part de la rémunération variable individuelle des Directeurs Généraux, responsables des fonctions clés et autres salariés bénéficiant de cette mesure n'est pas prépondérante par rapport à la partie fixe de la rémunération et n'excède pas 50 %. Cette rémunération variable est adaptée aux fonctions exercées et son versement n'est pas garanti. Pour les équipes commerciales, conformément à la Directive Distribution Assurance (DDA), la rémunération variable est basée notamment, sur la qualité de l'information donnée à la clientèle et du conseil reçu par cette dernière ;
- Les administrateurs sont rémunérés pour les travaux réalisés dans le cadre de leur mission de surveillance de GALIAN Assurances et bénéficient du remboursement de leurs frais (suivis par le Comité des Rémunérations).
- Le système de rémunération ne comporte aucune distribution d'actions ou d'instruments adossés à des actions ;
- La rémunération des administrateurs, de la Direction Générale et des responsables des fonctions clés sont fixées et contrôlées par le Comité des Rémunérations.

B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité

La politique de compétence et d'honorabilité de GALIAN Assurances, validée par le Comité des Nominations, fixe les principes, les critères minimaux d'aptitude et d'honorabilité ainsi que les modalités d'évaluation applicables aux administrateurs, dirigeants effectifs, responsables des fonctions clés et leurs équipes, membres du Comité de Direction et responsables de services.

Compétence et honorabilité sont appréciées selon les qualifications, les connaissances et l'expérience professionnelle nécessaires à l'exercice de chaque fonction et permettant de garantir une gestion professionnelle, saine et prudente de l'entreprise.

Le Conseil d'Administration dispose collectivement d'une expérience et de connaissances appropriées sur les thèmes exigés par la Directive Solvabilité 2 (*connaissance des marchés sur lesquels GALIAN Assurances est présent, stratégie d'entreprise et modèle économique, système de gouvernance, analyse financière et actuarielle, cadre réglementaire*). La compétence des membres du Conseil d'Administration s'apprécie également individuellement et la diversité des qualifications, des connaissances et des expériences professionnelles doit permettre d'assurer une gestion et une supervision professionnelle de l'entreprise.

Pour les dirigeants effectifs et fonctions clés, des critères (seuils minimaux) de compétence individuelle ont été définis dans la politique et portent sur la qualification et l'expérience professionnelle, fonction de la nature du poste occupé.

Pour les membres du Comité de Direction et les responsables de département, ces critères sont définis dans la fiche de poste.

Les critères d'évaluation de l'honorabilité, conformes aux exigences de l'article 43 de la Directive Solvabilité 2, permettent de vérifier que chaque personne soumise aux exigences de compétence et d'honorabilité dispose d'une réputation et d'une intégrité de bon niveau (absence d'infraction, de conflits d'intérêts notamment).

L'évaluation de la compétence et de l'honorabilité est réalisée à la fois lors du processus de recrutement d'une personne soumise à cette politique, et de manière continue (annuellement) pour les personnes occupant ces fonctions. Des éléments déclencheurs peuvent engendrer une réévaluation en cours d'année (changements significatifs dans le périmètre des missions et des activités de la personne, poursuites pénales en cours).

B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

B.3.1 Présentation du système de gestion des risques

Au sein du dispositif de gestion des risques, la fonction clé gestion des risques a pour mission principale d'assurer la mise en place d'un système de gestion des risques adéquat. Elle est en charge :

- De suivre et de revoir le système de gestion des risques,
- De fixer l'appétence aux risques et les limites de tolérance au risque,
- D'identifier, de consolider, de mesurer et de surveiller l'ensemble des risques quantifiables et non quantifiables de l'entreprise et de suivre l'évolution de son profil de risque,
- D'effectuer un reporting sur les risques à la Direction Générale et au Conseil d'Administration.

L'ensemble des fonctions clés participe au dispositif de maîtrise des risques notamment par le biais du Comité des Fonctions Clés.

Le dispositif de gouvernance des risques s'appuie donc sur les travaux des fonctions clés, l'implication de la Direction Générale et sur la surveillance exercée par le Conseil d'Administration, notamment par le biais du Comité des Risques et les différentes commissions associées.

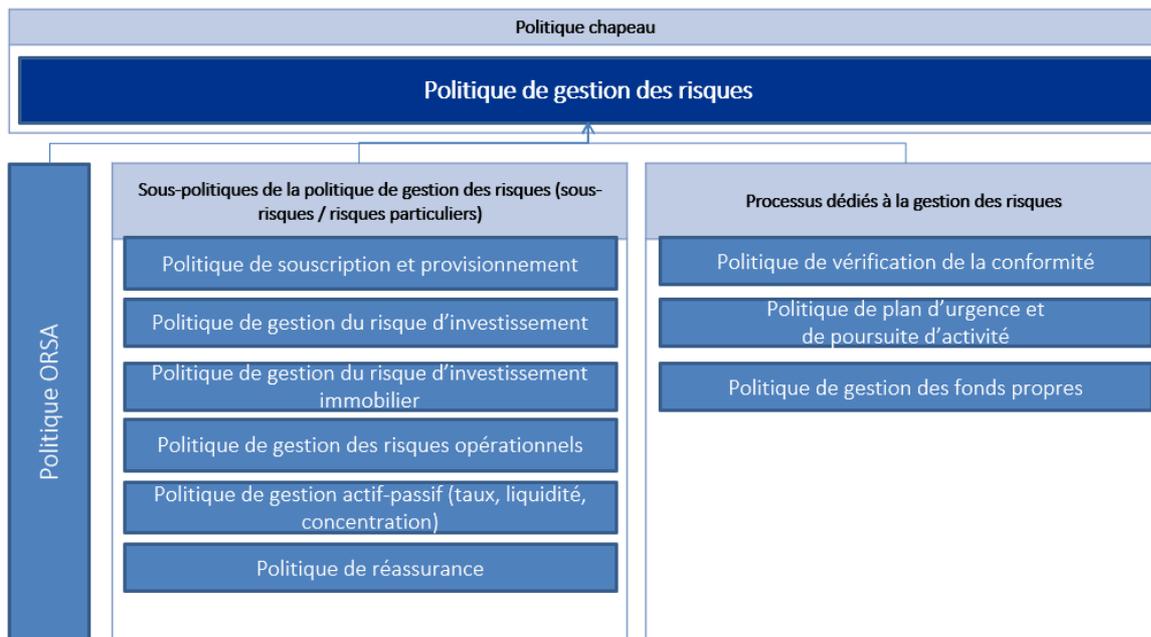
La gouvernance des risques est formalisée au travers de la politique globale de gestion des risques et dans les politiques spécifiques par nature de risque (techniques, financiers, opérationnels).

B.3.2 Mise en œuvre du système de gestion des risques

B.3.2.1 Politique de gestion des risques

La politique de gestion des risques de GALIAN Assurances fixe le cadre global de gestion des risques, présente les différents risques auxquels GALIAN Assurances est exposée, définit la stratégie globale de gestion des risques ainsi que les procédures de suivi et de reporting.

La politique de gestion des risques est complétée de politiques spécifiques par risque définissant chacune les modalités de gestion et de contrôle, le cas échéant les limites opérationnelles, et les modalités de reporting.



B.3.2.2 Appétence au risque

GALIAN Assurances a élaboré **une stratégie de gestion des risques** en cohérence avec ses ambitions de développement à moyen terme sur ses différentes branches d'activités. La notion de risque correspond aux événements susceptibles de compromettre l'atteinte des objectifs par leurs impacts négatifs sur les résultats et les fonds propres.

Cette stratégie a été formalisée à partir de la définition d'une préférence aux risques, d'une appétence aux risques et de tolérances aux risques définies dans la politique de gestion des risques.

L'appétence au risque a été définie de manière quantitative, par un niveau de couverture du SCR par des fonds propres éligibles à l'horizon du plan stratégique, y compris dans des scénarios de stress.

Le suivi du respect de l'appétence est réalisé via les calculs de l'ORSA et plus précisément **l'évaluation du besoin global de solvabilité**.

Une échelle de solvabilité formée par le seuil réglementaire de 100 % et l'appétence au risque a été mise en place en y associant selon le niveau du ratio atteint, des procédures d'escalade permettant à la Direction Générale de prendre les mesures adaptées en cas de déviations observées.

B.3.2.3 Tolérances aux risques

La **tolérance aux risques** correspond à une **déclinaison de l'appétence selon différentes catégories de risques** (primes et provisionnement, catastrophe, défaut des contreparties, marché, immobilier,...). Elle est construite de manière à garantir un niveau cible de ratio de solvabilité.

Le système de tolérance aux risques permet de déterminer les limites opérationnelles par typologie de risque qui sont définies et présentées dans chaque politique spécifique de risque. Ces limites sont définies en cohérence avec les tolérances et permettent une application opérationnelle et un suivi régulier :

- Limitation de l'exposition en engagement total, volumes de primes ou pointe de risques pour les risques de souscription primes et provisionnement non-vie ;
- Limitation par notation et exigence de diversification pour le risque de contrepartie ;
- Limitation en volume par classe d'actifs et en notation pour les titres de dettes.

Les limites opérationnelles permettent de garantir le développement des activités de GALIAN Assurances, tout en satisfaisant à court et moyen terme aux exigences de solvabilité requises par la réglementation.

En cas d'évolution du profil de risque de GALIAN Assurances, le niveau d'appétence et de tolérance aux risques sont revus, tout comme les politiques.

B.3.2.4 Cartographie des risques

Le système de gestion des risques s'appuie sur une cartographie évaluant l'ensemble des risques pris en compte dans les différents modules de la Formule Standard de mesure du SCR et d'autres risques non pris en compte dans cette formule (*cf. section C « Profil de risque »*).

Pour la quantification de ses risques, GALIAN Assurances a développé un outil permettant de calculer son SCR mais aussi d'évaluer sa solvabilité à l'horizon de son plan stratégique dans le cadre de la mise en œuvre de son processus ORSA. S'agissant des risques non compris dans la Formule Standard, GALIAN Assurances procède à une évaluation qualitative voire quantitative de ces risques.

Des indicateurs de risque sont régulièrement présentés à la Direction Générale et au Conseil d'Administration.

B.3.3 Evaluation interne des risques et de la solvabilité

En lien avec la stratégie et l'environnement économique, le processus ORSA, intégré dans les processus décisionnels et le système de gouvernance des risques de GALIAN Assurances, propose une mise en perspective de l'activité en termes de risques et de solvabilité sur les trois prochaines années.

L'évaluation globale de la solvabilité repose sur le calcul des besoins en fonds propres et des résultats de l'entreprise pour chaque année du business plan dans le cadre d'un scénario central et de scénarii conjoncturels défavorables.

L'ORSA permet à la Direction Générale et au Conseil d'Administration de GALIAN Assurances de disposer d'une évaluation prospective des risques auxquels la société s'expose pour réaliser ses objectifs stratégiques à court et moyen termes. L'ORSA est un élément clé du dispositif de gestion des risques car il permet d'éclairer les décisions managériales.

La fonction gestion des risques pilote le processus ORSA. Les étapes clés de sa mise en œuvre sont décrites dans la politique ORSA et peuvent se résumer ainsi :

- Construction du Business Plan sur 3 ans dans le cadre d'un scénario central,
- Définition du profil de risque,
- Analyse de l'adéquation du profil de risque à la Formule Standard,
- Définition des scénarii de stress,
- Validation de l'appétence au risque,
- Evaluation du besoin global de solvabilité,
- Définition des actions du management,
- Présentation du rapport ORSA au Conseil d'Administration,
- Envoi du rapport ORSA à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) conformément à l'article L.355-1 du Code des Assurances.

Le processus ORSA est annuel, mais l'évaluation interne des risques et de la solvabilité peut être réalisée à tout moment en cas de décision stratégique qui impacterait de manière significative le profil de risque de GALIAN Assurances.

B.3.4 Personne prudente

Le principe de la personne prudente a été formalisé dans la politique d'investissement. Les modalités de fonctionnement sont détaillées dans la partie C.2.3 « Techniques d'atténuation du risque de marché » du présent rapport.

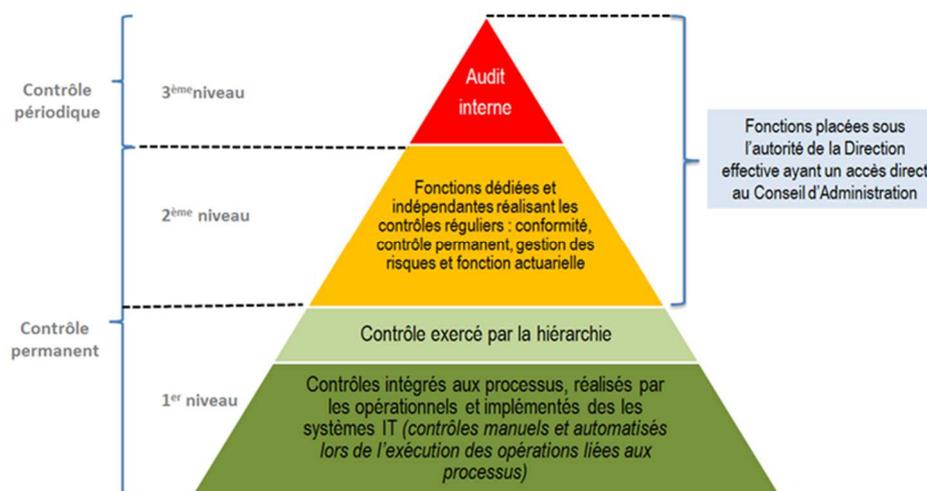
B.3.5 Utilisation des évaluations de crédit par les agences de notation

Au regard de la taille du portefeuille, GALIAN Assurances base la sélection de ses titres sur les notes des agences de notation.

B.4 Système de contrôle interne

B.4.1 Organisation du système de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne du Groupe GALIAN est organisé selon le modèle des « trois lignes de défenses » (cf. schéma ci-dessous). Conformément à la réglementation, la fonction de contrôle périodique (3^{ème} ligne de défense) a été dissociée de la fonction de contrôle permanent (2 premières lignes de défense).



Au sein du Groupe GALIAN, le dispositif de contrôle interne repose sur :

- L'implication du Conseil d'Administration et de la Direction Effective dans la maîtrise et le suivi des risques ;
- Les dispositifs de contrôle périodique et de contrôle permanent, qui s'appliquent à l'ensemble du Groupe afin d'apprécier la maîtrise des risques inhérents à chacune des activités exercées.

L'organisation et le système de contrôle interne mis en place visent à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- Efficacité et efficience des opérations ;
- Fiabilité de l'information comptable et financière et des systèmes d'informations ;
- Suivi des limites de risques ;
- Conformité des activités ;

B.4.2 Vérification de la conformité

La fonction de vérification de la conformité n'effectue aucune opération commerciale, comptable et financière ou opération qui la mettrait en situation d'autocontrôle. Elle est sous la responsabilité du Directeur Juridique et Conformité qui est rattaché à la Direction Générale.

Le processus de conformité s'organise selon les étapes suivantes :

- Identification du domaine de conformité en s'appuyant sur la veille réglementaire ;
- Evaluation des risques de non-conformité ;
- Plan de mise en conformité, par domaine réglementaire ;
- Coordination et suivi du plan de conformité ;
- Plan de sensibilisation et de formation des collaborateurs ;
- Tests de conformité ;
- Reporting.

Le responsable de la fonction de vérification de la conformité reporte régulièrement, auprès de la Commission des Risques Techniques et Opérationnels et du Conseil d'Administration, sur les travaux menés dans le cadre du plan de conformité.

B.5 Fonction d'audit interne

B.5.1 La politique d'audit interne

La politique d'audit interne de GALIAN Assurances fixe les objectifs, les principes, les processus et activités ainsi que les règles de reporting relatifs à la fonction clé audit interne définie par la Directive Solvabilité 2 (*article 47*). La politique d'audit interne fait l'objet d'une revue annuelle par le Conseil d'Administration.

La fonction audit interne a pour objectif de fournir à la Direction Générale et au Conseil d'Administration une évaluation sur le degré de maîtrise de l'ensemble des risques et de préconiser toute mesure visant à renforcer les processus de gouvernement d'entreprise, de gestion des risques et de contrôle interne de l'entreprise.

Pour garantir l'efficacité de cette fonction, son organisation repose sur plusieurs principes majeurs :

- Son **indépendance** : rattachement hiérarchique au Directeur Général, accès direct au Conseil d'Administration, absence de cumul avec d'autres fonctions clés ou opérationnelles ;
- Son **droit d'accès à l'information** : accès sans réserve à toute information, personnes, documents, systèmes et données nécessaires à l'accomplissement de ses missions.) ;
- Sa **déontologie** : normes professionnelles en matière d'intégrité, d'objectivité, de confidentialité et de compétence ;
- Son **champ d'intervention** : ensemble des activités exercées par les entités du Groupe GALIAN.

B.5.2 Le plan d'audit de GALIAN Assurances

Le responsable de la fonction audit interne établit un plan d'audit pluriannuel fondé sur les risques afin de définir des priorités cohérentes avec les objectifs de l'entreprise. Ce plan, adopté par la Direction Générale et le Conseil d'Administration, prend en compte les principaux aspects suivants : Conformité réglementaire, Système de gouvernance, tout élément en lien avec l'exposition aux risques et risques émergents. Dans ce contexte, la Cybersécurité est un enjeu vital que la fonction audit interne prend en compte dans son approche des risques.

La méthodologie de conduite des missions s'appuie sur le cadre de référence international des pratiques professionnelles de l'audit interne. Chaque mission fait l'objet d'un rapport contenant les constats et recommandations visant à remédier aux insuffisances relevées. Les rapports d'audit sont transmis à la

Direction Générale et une synthèse des conclusions et axes de progrès est présentée à la Commission des Risques Techniques et Opérationnels du Comité des Risques.

La fonction audit interne veille à la mise en œuvre effective des recommandations et en rend compte à la Direction Générale et au Conseil d'Administration.

Les principes de reporting prévoient également qu'en cas de détection d'éléments pouvant mettre en péril l'entreprise, l'audit interne alerte l'ACPR. Toutefois, le responsable doit en informer au préalable l'organe de surveillance, sauf si ce péril met en cause l'organe de surveillance lui-même.

B.6 Fonction actuarielle

B.6.1 Rôles et responsabilités de la fonction actuarielle

Les rôles de la fonction actuarielle sont conformes aux principes définis à l'article 48 de la Directive Solvabilité 2, et peuvent être regroupés en **5 missions principales** :

- **S'assurer de la suffisance et de l'adéquation des provisions techniques.** Pour ce faire, la fonction actuarielle :
 - ↪ Apprécie la suffisance et la qualité des données utilisées ;
 - ↪ S'assure de la pertinence et de la cohérence des méthodes et hypothèses retenues pour le calcul des provisions techniques ;
 - ↪ Valide le calcul et le résultat des provisions techniques retenues.
- **Emettre un avis sur la politique globale de souscription** et s'assurer de la suffisance des primes pour couvrir les sinistres.
- **Emettre un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance** pour atténuer les risques.
- Contribuer à la **mise en œuvre effective du système de gestion des risques** avec notamment la modélisation et le suivi des risques, l'évaluation des engagements et des exigences de capital au titre de Solvabilité 2 et la rédaction des différents rapports et politiques.
- Produire au moins une fois par an, le **rapport de la fonction actuarielle** qui doit être présenté au Conseil d'Administration et mis à disposition de l'ACPR. Ce rapport a pour objectif d'informer le Conseil d'Administration sur les travaux réalisés par la fonction actuarielle dans le cadre de ses missions ainsi que sur les éventuelles insuffisances constatées lors de l'exercice de ses fonctions. Le cas échéant, la fonction actuarielle doit formuler des recommandations et proposer un plan d'action pour y remédier.

B.6.2 Périmètre et gouvernance

La fonction actuarielle est portée par la Directrice Technique qui est rattachée à la Direction Générale.

La fonction actuarielle participe à différents comités et commissions, en lien avec les autres fonctions clés. Par le biais de ces instances, elle informe la Direction Effective et le Conseil d'Administration de l'évolution du risque assuré et des mesures à mettre en place pour redresser la sinistralité le cas échéant.

Les résultats des travaux réalisés par la Fonction actuarielle sont synthétisés dans le rapport de la fonction actuarielle présenté chaque année au Conseil d'Administration.

B.7 Sous-traitance

Les prestations de services importantes ou critiques externalisées s'entendent comme celles dont la défaillance est susceptible de nuire sérieusement à l'exercice des activités de GALIAN Assurances, à ses performances financières ou à la continuité de ses activités.

La politique de sous-traitance du Groupe GALIAN fixe le processus de sélection des sous-traitants, le contenu des accords, les procédures de contrôle, ainsi que les règles de reporting.

Les principales activités externalisées concernent :

- Les activités liées à la souscription et / ou à l'indemnisation de contrats d'assurance ;
- La gestion du recouvrement des sinistres ;
- Les prestations informatiques et autres services : Hébergeur des plateformes des sites Extranet, GED, Editique, Internet, Site de repli / hébergement serveur, outils spécifiques métiers ;

Tous les prestataires importants ou critiques avec lesquels GALIAN Assurances est en relation sont localisés en France.

Le dispositif de contrôle des prestataires importants ou critiques permet ainsi à la Direction des Risques d'évaluer annuellement, sur la base des indicateurs définis (portant sur la qualité de la prestation) et des contrôles réalisés (sur pièce et éventuellement sur site), la conformité de la prestation fournie aux exigences contractuelles fixées par GALIAN Assurances.

En complément, la fonction audit interne réalise l'audit des prestataires importants ou critique dans le cadre des missions prévues au plan d'audit pluriannuel.

B.8 Autres informations

Néant.

C. PROFIL DE RISQUE

Le profil de risque de GALIAN Assurances regroupe l'ensemble des risques auxquels l'entreprise est exposée et intègre à la fois :

- Les risques identifiés dans le cadre de la Formule Standard (Pilier 1) de la Directive Solvabilité 2 (risques « quantifiables ») ;
- D'autres risques non pris en compte dans la Formule Standard : risque de liquidité, risque stratégique, risque de réputation, risques émergents, etc.

La cartographie des risques présentée ci-dessous a été construite de manière à répertorier de façon la plus exhaustive possible les risques auxquels GALIAN Assurances est exposée. Elle est revue a minima annuellement ou en cours d'année si le profil de risque est modifié de façon significative.

Risques quantifiables et évalués via la Formule Standard de la Directive Solvabilité II (Pilier 1)				Risques non quantifiables (non-Pilier 1)
Risque de souscription non-vie	Risque de marché	Risque de crédit	Risques Opérationnels	Autres risques
Risque de primes	Risque de variation défavorable des taux d'intérêt	Risque de défaut des établissements de dépôts	Risque de fraude (interne / externe)	Risque de liquidité
Risque de réserve	Risque de volatilité ou de baisse des marchés actions	Risque de défaut des réassureurs	Risques liés aux pratiques en matière d'emploi et sécurité sur le lieu de travail	Risque immobilier de vacance locative
Risque de rachat	Risque de baisse du marché immobilier		Risque de non-conformité	Risque immobilier d'impayés des locataires
Risque catastrophe	Risque de défaut des émetteurs des placements obligataires / monétaires (Spread)		Risques d'interruptions d'activité et de dysfonctionnement des systèmes	Risque de concentration géographique des immeubles
	Risque de concentration		Risques de dommages aux actifs corporels	Risque stratégique
	Risque de change		Risques liés à l'exécution, la livraison et la gestion de processus	Risque de réputation
			Risques liés à la sous-traitance	Risque émergents
			Risques Cyber	Risques de durabilité

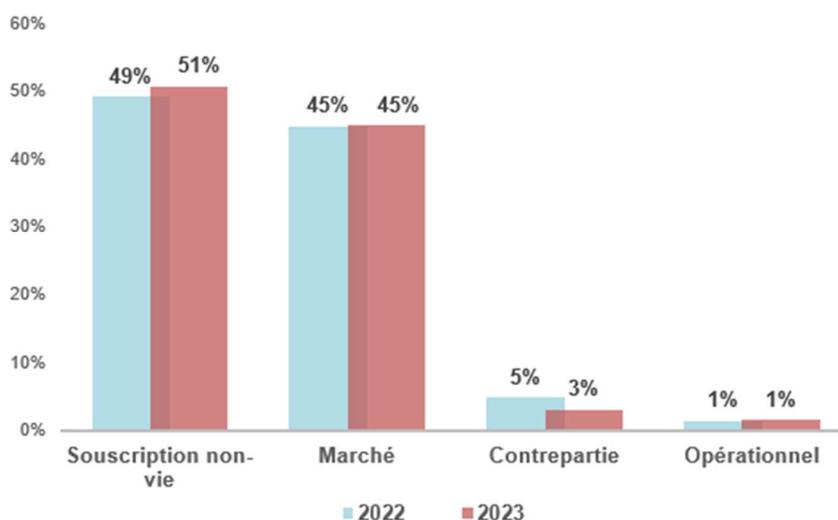
Les risques sont évalués au cours du processus ORSA (décrit au paragraphe B.3.2) qui s'appuie lui-même sur des processus d'évaluation adaptés à chaque risque :

- Les composantes du calcul du SCR permettent de mesurer l'exposition aux risques importants et quantifiables ;
- Les dispositifs de couverture, les contrôles et processus internes viennent compléter le champ couvert par la Formule Standard et permettent d'évaluer l'exposition de GALIAN Assurances aux autres risques.

En 2023, le risque de souscription non-vie reste le principal risque auquel GALIAN Assurances est exposé. La part du risque de marché dans les besoins en capitaux se maintient à 45 % du SCR compte tenu de la valeur du patrimoine immobilier.

A fin 2023, comme en 2022, l'exposition de GALIAN Assurances aux principaux risques évalués à l'aide des modules du SCR tend à s'équilibrer entre le risque de souscription non-vie et le risque de marché.

Part de chaque module de risque dans le SCR global et évolution entre 2022 et 2023



(En K€)	2022	2023
Capital de Solvabilité Requis brut		
Risque de souscription non-vie	41 999	44 448
Risque de marché	38 294	39 380
Risque de contrepartie	4 050	2 643
Diversification	- 18 780	- 18 810
Capital de Solvabilité Requis de base	65 564	67 662
Risque opérationnel	1 192	1 260
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés	- 17 238	- 17 862
Capital de Solvabilité Requis (SCR)	49 518	51 059

C.1 Risque de souscription

Le risque de souscription résulte de l'incertitude liée à l'évaluation des engagements d'assurance pouvant provenir de la sous-tarification des contrats, du sous-provisionnement des sinistres et de la survenance d'événements d'ampleur (catastrophes). Dans le calcul du SCR, il permet d'estimer les incertitudes pesant sur les résultats de l'entreprise dans le cadre des engagements existants ainsi que des affaires nouvelles dont la souscription est attendue dans les douze mois à venir. Il se compose des catégories suivantes :

- Le **risque de primes** : Risque de perte lié à une tarification inadaptée ou d'une fluctuation dans le déroulement, la fréquence et la sévérité des sinistres non encore survenus ;
- Le **risque de provisions (réserve)** : Risque de perte lié à la nature aléatoire des provisions (risque d'insuffisance des provisions) ;
- Le **risque de cessation** : Risque de perte lié à la capacité de l'assuré à résilier son contrat d'assurance ;

- Le **risque catastrophe** : Risque de perte résultant d'événements extrêmes ou irréguliers non capturés par les risques de tarification et de provisionnement.

Toutes les composantes du risque de souscription sont couvertes par la Formule Standard et permettent une évaluation adéquate de ce risque pour GALIAN Assurances

C.1.1 Exposition au risque de souscription non-vie

La hausse de l'exposition de GALIAN Assurances au risque de souscription non-vie (+2,5 M€ soit +6 %) s'explique principalement par l'augmentation du chiffre d'affaires (constaté et prévu dans le cadre des ambitions de développement du Plan Stratégique 2024-2026).

La hausse du risque de souscription est donc liée à une augmentation des engagements, et non à une hausse de la sinistralité des portefeuilles assurés.

C.1.2 Concentration du risque de souscription non-vie

GALIAN Assurances s'adressant uniquement aux professionnels de l'immobilier, il existe donc une concentration du risque sur cette clientèle entraînant une dépendance à l'évolution de l'environnement économique du secteur des professionnels de l'immobilier.

Par ailleurs, le portefeuille de produits est peu diversifié. En effet, la gamme de produits dont GALIAN Assurances porte le risque est peu étendue.

C.1.3 Techniques d'atténuation du risque

L'analyse de la rentabilité des produits, la sélection des risques et leur suivi sont les premières techniques de réduction des risques de souscription. L'ensemble est formalisé dans la politique de souscription et de provisionnement qui fixe le cadre des dispositifs de sélection, de provisionnement et de surveillance des risques assurés (processus de décisions, organisation interne, comités, actions et reportings).

L'élaboration d'un programme de réassurance adapté à l'activité et aux risques permet également d'atténuer l'exposition au risque de souscription.

Pour son portefeuille de garanties financières, GALIAN Assurances a recours à une couverture de réassurance afin de se couvrir contre les événements extrêmes.

Enfin, la fonction actuarielle conduit annuellement une revue du dispositif de souscription et de provisionnement et donne un avis sur la politique de souscription et de réassurance dans le cadre du rapport de la fonction actuarielle dont les conclusions sont présentées au Conseil d'Administration.

C.1.4 Evaluation prospective du risque de souscription et sensibilité

Les tests de sensibilités de GALIAN Assurances au risque de souscription non-vie sont menés dans le cadre de l'évaluation prospective des risques et de la solvabilité (processus ORSA). Ainsi, GALIAN Assurances réalise et calibre des scénarios de stress en lien avec son profil de risque. Les tests de résistance sont effectués et revus chaque année en fonction de l'évolution du profil de risque et en fonction de l'évolution du marché et du contexte économique et financier. La définition et le calibrage des scénarios de stress sont partagés entre les dirigeants effectifs et les Directions Technique et Risques, pour mieux évaluer les risques, leurs impacts potentiels sur les activités du Groupe et les plans de remédiation.

Dans le cadre du processus ORSA 2023, GALIAN Assurances a stressé le scénario central du Plan Stratégique 2024-2026 en prenant en compte un contexte économique plus dégradé avec pour conséquence, la perte de chiffre d'affaires et la hausse de la sinistralité sur les deux branches d'activité.

L'impact sur le ratio de solvabilité est résumé dans le tableau ci-dessous :

Facteurs de risque	Chocs appliqués / Plan Stratégique 2024-2026	Impacts du stress sur le ratio de solvabilité
Chiffre d'affaires	-17 M€ de primes acquises toutes branches d'activité confondues sur la période	- 22 pts
Sinistralité	+20 pts de S/P net en GLI (moy. sur la période) +7 pts de S/P net en garantie financière en 2024 (sinistre d'intensité)	

C.2 Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque de perte sur les actifs et passifs financiers suite à une évolution défavorable des marchés financiers. Dans le cadre de la Formule Standard, il se matérialise par différents sous-modules :

- **Risque de taux** : Risque lié à la sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant la courbe des taux d'intérêt ou la volatilité des taux d'intérêt.
- **Risque de concentration** : Risque supplémentaire supporté par l'entreprise d'assurance du fait, soit d'un manque de diversification de son portefeuille d'actifs, soit d'une exposition importante au risque de défaut d'un seul émetteur de valeurs mobilières ou d'un groupe d'émetteurs.
- **Risque de spread** : Risque lié à la sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant le niveau ou la volatilité des marges (spreads) de crédit par rapport à la courbe des taux d'intérêt sans risque.
- **Risque actions** : Risque lié à la sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant le niveau ou la volatilité de la valeur de marché des actions.
- **Risque de change** : Risque lié à la sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant le taux de change.
- **Risque immobilier** : Risque lié à la sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant le niveau ou la volatilité de la valeur de marché de l'immobilier.

Toutes les composantes du risque de marché sont couvertes par la Formule Standard et permettent une évaluation adéquate de ce risque pour GALIAN Assurances qui est exposée à l'ensemble de ces risques.

C.2.1 Exposition au risque de marché

La hausse de l'exposition de GALIAN Assurances au risque de marché (+1,1 M€ soit +3 %) s'explique par l'appréciation de 2,6 M€ du patrimoine immobilier détenu.

C.2.2 Concentration du risque de marché

Le volume d'actifs immobiliers dans le portefeuille de GALIAN Assurances entraîne une forte concentration du risque de marché sur le risque immobilier. En effet, ce risque représente 69 % du SCR marché. Le risque de concentration représente quant à lui 11 % du SCR marché.

C.2.3 Techniques d'atténuation du risque

Le dispositif de sélection et de surveillance du risque de marché est formalisé dans la politique de gestion du risque d'investissement et dans la politique spécifique de gestion du risque immobilier, qui décrivent :

- Les mesures à prendre pour que les investissements respectent le principe de la « personne prudente » énoncé à l'article 132 de la Directive ;
- Les rôles et responsabilités des instances et acteurs dans la gestion des investissements ;
- Les mesures permettant de garantir que les investissements de GALIAN Assurances tiennent compte de la nature de son activité, de sa limite approuvée de tolérance au risque d'investissement (déclinaison en limites opérationnelles pour chaque classe d'actifs), de sa position de solvabilité et de son exposition au risque à long terme.

C.2.4 Evaluation prospective du risque de marché et sensibilité

Les tests de sensibilités de GALIAN Assurances au risque de marché sont menés dans le cadre de l'évaluation prospective des risques et de la solvabilité (processus ORSA).

Dans le cadre du processus ORSA 2023, GALIAN Assurances a réalisé un choc de dépréciation de la valeur de marché du portefeuille de placements, dont l'impact sur le ratio de solvabilité est le suivant :

Facteurs de risque	Chocs appliqués / Plan Stratégique 2024-2026	Impacts du stress sur le ratio de solvabilité
Choc immobilier	Dévalorisation moyenne de 15 % du patrimoine immobilier	- 34 pts
Choc obligations / taux	Dévalorisation de 10 % de la valeur de marché des titres	
Chocs actions	Dévalorisation de 21 % de la valeur de marché des titres	

C.3 Risque de crédit

Le risque de crédit (ou risque de contrepartie) est la perte que l'entreprise subirait en cas de défaut de paiement et de dégradation de notation d'une contrepartie ou de l'un de ses partenaires d'affaires (réassureurs, banques, clients, etc.).

Le risque de contrepartie de GALIAN Assurances se compose essentiellement du risque de défaut des réassureurs et des déposataires (risque de contrepartie type 1) et du risque de défaut des autres créanciers et des assurés (risque de contrepartie de type 2).

C.3.1 Exposition au risque de crédit

Le risque de crédit a diminué de 1,4 M€ entre 2022 et 2023 en raison principalement de la baisse du volume de trésorerie et de liquidités (-3,5 M€).

C.3.2 Concentration du risque de contrepartie

La majorité des comptes de trésorerie et comptes à terme de GALIAN Assurances sont gérés par la même banque gestionnaire, entraînant un risque de concentration sur cette contrepartie. Toutefois, la diminution de la part des liquidités dans le portefeuille de placements et la diversification des titres a permis, depuis 2021, de réduire l'exposition à ce risque.

C.3.3 Techniques d'atténuation du risque

La gestion du risque de contrepartie de GALIAN Assurances repose sur le principe que tout engagement porteur de risques de crédit s'appuie sur une connaissance approfondie de la contrepartie et de la nature de la transaction (investissement, réassurance). Des limites sont fixées en fonction de la qualité des contreparties ou de la nature des titres. Ces dernières sont définies dans les politiques de gestion du risque d'investissement et de réassurance.

C.3.4 Evaluation prospective du risque de contrepartie et sensibilité

GALIAN Assurances n'a pas réalisé de test de sensibilité sur son risque de défaut des contreparties.

C.4 Risque de liquidité

Le **risque de liquidité** peut être défini comme le risque pour GALIAN Assurances de ne pas pouvoir faire face à ses engagements ou de ne pas pouvoir dénouer ou compenser une position en raison de la situation des marchés.

C.4.1 Exposition au risque de liquidité

Les principales opérations en lien avec le profil de risque de GALIAN Assurances sont :

- Les décaissements sur les opérations d'assurance (règlements de sinistres et de créances justifiées par les mandants) ;
- Les règlements des charges d'exploitation et des frais généraux ;
- Les actifs financiers sont investis dans des portefeuilles liquides (TCN, ...).

C.4.2 Concentration du risque de liquidité

L'allocation stratégique d'actifs est réalisée sur des actifs liquides. Au 31 décembre 2023, plus de **25 %** des actifs du portefeuille de GALIAN Assurances (hors participations) sont des titres liquides (Comptes à terme et trésorerie).

Les projections réalisées dans le cadre de l'ORSA en lien avec le Plan stratégique 2024-2026 et le processus budgétaire 2024 démontrent la capacité de GALIAN Assurances à couvrir les impasses de liquidité par des titres liquides sans qu'elle ait besoin de recourir à la cession de titres obligataires et ainsi matérialiser d'éventuelles moins-values de cessions.

C.4.3 Technique d'atténuation du risque de liquidité

Le processus de gestion actif-passif est mis en œuvre en lien avec les processus de gestion des risques et de gestion des placements. La politique spécifique de gestion actif-passif permet de formaliser son cadre : processus de décisions, rôles et responsabilités des différentes instances et acteurs, méthodologie d'évaluation du risque de liquidité, fréquence des simulations et scénarios de crise, limites de liquidité procédures d'escalade en cas de dépassement des limites.

C.4.4 Evaluation prospective du risque de liquidité et sensibilité

GALIAN Assurances a une gestion saine et prudente de son risque de liquidité en disposant systématiquement d'une part de liquidité suffisante pour couvrir l'ensemble de ses frais et sinistres à un horizon de 2 ans.

C.5 Risque opérationnel

Le risque opérationnel se définit comme le risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, de personnes, de systèmes ou résultant d'événements extérieurs. La nomenclature des risques opérationnels retenue par GALIAN Assurances se compose de 7 familles bâloises, complétée d'un risque Cyber et d'un risque lié à la sous-traitance (*cf. cartographie des risques section C « Profil de risque »*).

Afin d'estimer le risque opérationnel, GALIAN Assurances utilise les paramètres EIOPA de la Formule Standard. En raison de la taille de la compagnie, aucun modèle interne n'a été développé pour affiner l'évaluation du risque opérationnel.

Cependant, la revue de la cartographie des risques et notamment des risques opérationnels a permis de s'assurer en validant les expositions à chaque risque opérationnel la correcte estimation globale du risque opérationnel par le biais de la Formule Standard.

C.5.1 Exposition au risque opérationnel

A fin 2023, les besoins en fonds propres nécessaires à la couverture du risque opérationnel sont restés stables par rapport à fin 2022.

C.5.2 Techniques d'atténuation du risque

Afin de limiter le risque opérationnel, GALIAN Assurances a mis en place un dispositif de contrôle interne et plus particulièrement un dispositif de gestion du risque opérationnel dont le cadre, les modalités de mise en œuvre et de suivi sont détaillées dans la politique spécifique de gestion du risque opérationnel.

Ce dispositif, piloté par la Direction des Risques, est fondé sur une cartographie des risques opérationnels qui fait régulièrement l'objet d'une évaluation et de plans de remédiation. Par ailleurs, une « Base Incidents » permet aux métiers de déclarer des incidents de risques opérationnels à la Direction des Risques.

C.5.3 Evaluation prospective du risque opérationnel et sensibilité

GALIAN Assurances n'a pas réalisé de test de sensibilité sur son risque opérationnel mais a dans le cadre du processus ORSA 2023, ajouté à son Besoin Global de Solvabilité une charge annuelle supplémentaire à ses besoins de fonds propres (cyber attaque notamment) impactant de -10 points le ratio de solvabilité.

C.6 Autres risques importants

C.6.1 Exposition aux autres risques importants

GALIAN Assurances a identifié six risques complémentaires non quantifiés et non modélisés dans la Formule Standard de calcul du SCR. Ces risques sont les suivants :

- Risque stratégique
- Risque de réputation
- Risques émergents (disruption du secteur de l'assurance et du secteur de l'immobilier, risques induits par les nouvelles technologies, ...)
- Risques de durabilité (risques physiques liés au changement climatique, risques de transition dépréciant la valeur des actifs du fait d'une réglementation plus contraignante pour satisfaire aux engagements climatiques, ...)

Des risques complémentaires liés au patrimoine immobilier compte tenu du profil de risque de GALIAN Assurances :

- Risque immobilier de vacance locative
- Risque immobilier d'impayés des locataires
- Risques de concentration géographique des immeubles

L'évaluation des autres risques importants est réalisée annuellement au cours du processus ORSA.

Afin de limiter l'exposition à ces risques non quantifiables, au sens de la Directive Solvabilité 2, GALIAN Assurances a mis en place des dispositifs de couverture et des suivis spécifiques. L'évaluation de ces risques tient donc compte des contrôles et processus internes mis en place pour limiter l'exposition au risque. On parle alors de risque résiduel.

Après prise en compte de ces dispositifs, GALIAN Assurances présente une exposition modérée aux risques non compris dans la Formule Standard.

C.6.2 Technique d'atténuation du risque

Afin de limiter l'impact des autres risques, GALIAN Assurances a mis en place des systèmes de suivi et de couverture spécifiques :

- Risque stratégique : Processus de planification stratégique triennale décliné en plans annuels.
- Risque de réputation : Suivis des réclamations et des enquêtes sur les taux de satisfaction clients et les taux de recommandation.
- Risques émergents : Modernisation du Système d'Information, veille concurrentielle et veille sur les marchés de l'assurance et de l'immobilier pour anticiper les nouveaux usages et les évolutions technologiques.
- Risques de durabilité : Mise en place d'une stratégie RSE en lien avec les exigences de la Directive CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive).
- Pour les risques liés au patrimoine immobilier, un suivi spécifique est réalisé par la Direction Financière afin de maîtriser les risques éventuels d'impayés et de suivre au plus près les impacts de la vacance locative.

C.6.3 Evaluation prospective du risque opérationnel et sensibilité

GALIAN Assurances n'a pas réalisé de test de sensibilité sur son risque opérationnel mais a dans le cadre du processus ORSA 2023, ajouté à son Besoin Global de Solvabilité une charge annuelle supplémentaire à ses besoins de fonds propres (risques de durabilité) impactant de -9 points le ratio de solvabilité.

D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

D.1 Actifs

D.1.1 Valeur des actifs et description des bases, méthodes et hypothèses utilisées pour leur valorisation à des fins de solvabilité

D.1.1.1 Valeur des actifs

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'Actif, par poste entre les deux arrêtés :

Actifs (en K€)	Valorisation Solvabilité II		
	2022	2023	Ecart 2023/2022
Placements	200 034	210 421	10 387
<i>Participations</i>	138 891	137 049	-1 842
<i>Obligations</i>	10 137	15 181	5 044
<i>Fonds d'investissement</i>	37 188	49 367	12 179
<i>Dépôts autres que trésorerie</i>	13 819	8 824	-4 994
Provisions techniques cédées	-466	-490	-24
Créances nées d'opérations d'assurance	3 122	1 607	-1 515
Créances nées d'opérations de réassurance	9	45	36
Autres créances (hors assurance)	27 961	17 799	-10 162
Trésorerie et équivalent trésorerie	2 486	4 034	1 549
Autres actifs	672	837	166
Total de l'actif	233 817	234 253	436

La progression de l'Actif s'explique par une augmentation des titres de placements détenus (Obligations et OPVCM) compensée par une baisse des créances hors assurance liée à un apurement des comptes du groupement de fait.

D.1.1.2 Description des bases, méthodes et hypothèses utilisées pour la valorisation des actifs à des fins de solvabilité

Postes de l'actif	Source	Méthode de valorisation	Hypothèses
Participations	Comptabilité	Normes IFRS - IAS 28	Capital initial + réserves accumulées + passage en valeur de marché des actifs immobiliers
Obligations	Base titres	Valeur observée au 31/12/2021 en valeur de marché	Valeur de réalisation
Fonds d'investissement	Base titres		
Dépôts autres que trésorerie	Etats financiers	Pas de retraitement IFRS	Valeur comptable

Postes de l'actif	Source	Méthode de valorisation	Hypothèses
Provisions techniques cédées	cf. partie D.2. Provisions techniques		
Créances nées d'opérations d'assurance	Etats financiers	Normes sociales (*)	Valeur de marché égale à la valeur comptable
Créances nées d'opérations de réassurance			
Autres créances (hors assurance)			
Trésorerie et équivalent trésorerie			
Autres actifs	Etats financiers	Pas de retraitement IFRS	Valeur comptable

(*) En application des principes de matérialité et de proportionnalité, la valeur nominale constitue une bonne approche de la juste valeur de ces créances (créances à court terme, sans risque de crédit avéré).

D.1.2 Analyse des différences entre les bases, les méthodes, les hypothèses utilisées dans l'évaluation à des fins de solvabilité et celles utilisées dans les états financiers

Ecart de valorisation de l'Actif entre les comptes sociaux et Solvabilité 2 au 31/12/2023 :

Actifs (en K€)	Solvabilité 2	Comptes sociaux	Ecarts S2 / Social
Placements	210 421	160 782	49 639
Participations	137 049	85 558	51 490
Obligations	15 181	15 432	-251
Fonds d'investissement	49 367	51 042	-1 675
Dépôts autres que trésorerie	8 824	8 750	74
Actifs incorporels	0	483	-483
Provisions techniques cédées	-490		-490
Créances nées d'opérations d'assurance	1 607	1 607	
Créances nées d'opérations de réassurance	45	45	
Autres créances (hors assurance)	17 799	17 799	
Trésorerie et équivalent trésorerie	4 034	4 034	
Autres actifs	837	970	-132
Total de l'actif	234 253	185 720	48 533

Les principaux écarts de valorisation s'expliquent par les plus-values sur les placements (principalement immobiliers).

D.2 Provisions techniques

D.2.1 Valeur des provisions techniques, des Best Estimate, de la marge de risque et description des bases, méthodes et hypothèses utilisées pour leur valorisation à des fins de solvabilité

D.2.1.1 Valeur des provisions techniques, des Best Estimate et de la marge de risque

Evolution des provisions techniques brutes et cédées (toutes lignes d'activité confondues) :

Evolution des provisions techniques (toutes lignes d'activité confondues) - en K€	2022	2023	Ecart 2023/2022
Best Estimate brut	1 665	1 847	182
<i>Best Estimate sinistres</i>	8 224	8 208	-16
<i>Best Estimate primes</i>	-6 560	-6 361	199
Marge de risque	4 172	4 437	265
Total provisions techniques brutes	5 837	6 284	447
Best Estimate sinistres cédés			
Best Estimate primes cédées	-466	-490	-24
Total provisions techniques cédées	-466	-490	-24
Total provisions techniques nettes	6 303	6 774	471

L'augmentation des provisions techniques de 0,5 M€ en 2023 s'explique essentiellement par la hausse de la marge de risque.

D.2.1.2 Description des bases, des méthodes et hypothèses utilisées pour la valorisation des provisions techniques à des fins de solvabilité

☐ Calcul du Best Estimate de sinistres

Le BE Sinistres correspond au montant des engagements futurs relatifs aux survenances connues au 31/12/2022 (y compris les tardifs). Les montants sont estimés par millésime de survenance, par produit et par garantie, avec des méthodes actuarielles très répandues et adaptées aux risques assurés.

Le calcul du BE Sinistres prend en compte les éléments suivants :

BE sinistres net (avant actualisation) =
+ Règlements bruts futurs (1)
– Recours attendus (2)
+ Provisions pour frais de gestion des sinistres (3)
+ Provisions pour frais de recouvrement (4)
– sinistres cédés (5)

La charge brute des sinistres (et par déduction, les provisions restant à payer) est estimée à l'ultime à partir des triangles de liquidation des décaissements bruts.

Deux méthodes sont utilisées pour l'estimation de la **charge brute des sinistres**, la méthode Chain Ladder et la méthode Bornhuetter Ferguson (BF).

Les flux de recours sont estimés par la méthode Chain Ladder (via la projection des taux de recours).

Les frais de gestion des sinistres pour indemnisation sont déterminés à partir d'une estimation du coût d'unité d'œuvre, des temps passés par acte de gestion et de la volumétrie des actes restant à réaliser sur les sinistres survenus et non clos à la date de calcul (y compris les tardifs).

Les frais de gestion liés au recouvrement des créances correspondent à la rémunération du cabinet en charge du recouvrement des créances. Les frais relatifs au recouvrement sont obtenus en appliquant le taux de commission en vigueur aux provisions de recours. Ils sont liquidés en fonction de la cadence des recours.

La part des sinistres cédés est calculée à partir des montants estimés dans les paragraphes précédents auxquels sont appliqués les traités de réassurance propres à chaque produit.

Calcul du Best Estimate de primes

Le BE primes correspond aux engagements futurs des contrats pour lesquels GALIAN Assurances reste engagé au 31/12/2023. Il correspond à une estimation des flux de trésorerie futurs (primes, sinistres, frais de chargement, réassurance) générés par ces contrats jusqu'à leur résiliation et jusqu'à la clôture de tous les dossiers sinistres.

La sinistralité future de ces contrats est projetée à partir d'une analyse détaillée des indicateurs de sinistralité des millésimes récents (coût moyen, fréquence sinistres, taux de recours, ...).

Le montant des primes cédées aux réassureurs est déduit par application du traité en vigueur (seule la garantie financière est concernée).

Enfin, le BE primes prend en compte l'ensemble des frais de gestion des contrats et des sinistres.

Les données utilisées pour l'évaluation des Best Estimate de Sinistres et Primes sont issues du système d'information de GALIAN Assurances. Des contrôles et des analyses sont réalisés afin de s'assurer de l'exhaustivité et de la fiabilité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques ainsi que de la pertinence et de l'adéquation des méthodes utilisées et des résultats obtenus.

Calcul de la marge pour risque

GALIAN Assurances utilise la méthode de simplification n°1, qui consiste à estimer les SCR futurs par approximation de l'ensemble des modules et sous-modules de risque auxquels GALIAN Assurances est exposée, et ce jusqu'à extinction de tous les engagements.

Actualisation des flux

L'ensemble des flux projetés au niveau du BE Primes et Sinistres a fait l'objet d'une actualisation à partir de la courbe des taux sans risque publiée par EIOPA au 31/12/2023.

D.2.2 Ecart de valorisation des provisions techniques

Ecart de valorisation des provisions techniques entre les comptes sociaux et Solvabilité 2 au 31/12/2023 :

Ecart de valorisation des provisions techniques brutes Solvabilité 2 / comptes sociaux	Solvabilité 2	Comptes sociaux	Ecarts S2 / Social
Provisions techniques brutes	6 284	8 339	-2 055
Best Estimate de sinistres	8 208	8 220	-12
PPNA		119	-119
Best Estimate de primes	-6 361		-6 361
Marge de risque	4 437		4 437
Provisions techniques cédées	-490		-490
Best Estimate de sinistres cédés			
Best Estimate de primes cédées	-490		-490
Provisions techniques nettes de réassurance	6 774	8 339	-1 565

Cf. Etats S.17.01.02 et S.19.01.21 en annexes pour plus de détails.

La baisse de valorisation des provisions techniques nettes de 2,1 M€ entre Solvabilité 2 et les comptes sociaux s'explique principalement par la prise en compte dans Solvabilité 2 du BE Primes et de la marge de risque.

D.2.3 Niveau d'incertitude lié aux provisions techniques

GALIAN Assurances s'assure de la suffisance et de l'adéquation des provisions techniques via la mise en place d'un certain nombre de contrôles et études permettant de limiter le niveau d'incertitude lié à ces provisions :

- Backtesting des résultats projetés (comparatif entre le projeté et le réalisé)
- Calcul et suivi des Boni-Mali
- Benchmark avec d'autres méthodes d'estimation
- Mesure du niveau d'incertitude à travers des méthodes stochastiques (Bootstrap, Merz-Wuthrich)
- Justification des choix, des hypothèses, des modèles et des méthodes retenus
- Tests de sensibilité par rapport aux choix retenus

D.3 Autres passifs

D.3.1 Valeur des autres passifs et description des bases, méthodes et hypothèses utilisées pour leur valorisation à des fins de solvabilité

D.3.1.1 Valeur des autres passifs

L'évolution entre 2022 et 2023 des autres passifs est présentée dans le tableau ci-dessous :

Autres passifs (en K€)	2022	2023	Ecart 2023/2022
Provisions autres que les provisions techniques	2 884	1 625	-1 260
Impôts différés passifs	12 608	13 128	520
Dettes envers les établissements de crédit	10 728	8 574	-2 154
Dettes nées d'opérations d'assurance	732	576	-156
Dettes nées d'opérations de réassurance	23		-23
Autres dettes	17 706	12 339	-5 367
TOTAL	44 681	36 242	-8 440

La baisse du passif de 8,4 M€ en 2023 (hors provisions techniques) s'explique par :

- La baisse des autres dettes de 5,4 M€ due à une diminution des comptes courants avec les entités du Groupe ;
- La baisse des dettes envers les établissements de crédit de 2,2 M€ liée aux remboursements opérés en 2023 ;
- La baisse des provisions autres que techniques de 1,3 M€ expliquée par une diminution des provisions pour créances douteuses et créances produites concernant les contrats de garantie financière assurés antérieurement par la structure GALIAN (société de financement).

D.3.1.2 Description des bases, des méthodes et des hypothèses utilisées pour la valorisation des autres passifs à des fins de solvabilité

La valeur des autres passifs dans le Bilan prudentiel est supposée égale à la valeur comptable. Ainsi, les méthodes de comptabilisation des autres postes du passif sont les suivantes :

Postes des autres passifs	Source	Méthode de valorisation	Hypothèses
Provisions autres que les provisions techniques	Etats financiers	Normes sociales	Valeur de marché égale à la valeur comptable
Dettes envers les établissements de crédit			
Dettes nées d'opérations d'assurance			
Dettes nées d'opérations de réassurance			
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)			
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus			

En application des principes de matérialité et de proportionnalité, la valeur comptable constitue une bonne approche de la juste valeur de ces dettes.

D.3.2 Différences entre les bases, les méthodes, les hypothèses utilisées dans l'évaluation à des fins de solvabilité et celles utilisées dans les états financiers

Ecart de valorisation des Autres passifs entre les comptes sociaux et Solvabilité 2 au 31/12/2023 :

Autres passifs (en K€)	Solvabilité 2	Comptes sociaux	Ecart S2 / Social
Provisions autres que les provisions techniques	1 625	1 625	
Impôts différés passifs	13 128		13 128
Dettes envers les établissements de crédit	8 574	8 574	
Dettes nées d'opérations d'assurance	576	576	
Dettes nées d'opérations de réassurance			
Autres dettes	12 339	12 339	
TOTAL	36 242	23 114	13 128

Le seul écart de valorisation des autres passifs entre la valeur comptable et la valeur S2 est dû à la constitution d'un impôt différé passif en normes Solvabilité 2 suite à la valorisation du bilan en valeur de marché.

D.4 Méthodes de valorisation alternatives

GALIAN Assurances n'a pas eu recours à des méthodes de valorisation alternatives.

D.5 Autres informations

GALIAN Assurances n'a pas d'autres informations à déclarer.

E. GESTION DES FONDS PROPRES ET SCR/MCR

E.1 Fonds propres

L'intégralité des fonds propres, évalués au 31/12/2023 à 191,7 M€ en normes Solvabilité 2 (cf. détail ci-dessous) est classée en Tier 1 et est éligible à la couverture du MCR et SCR.

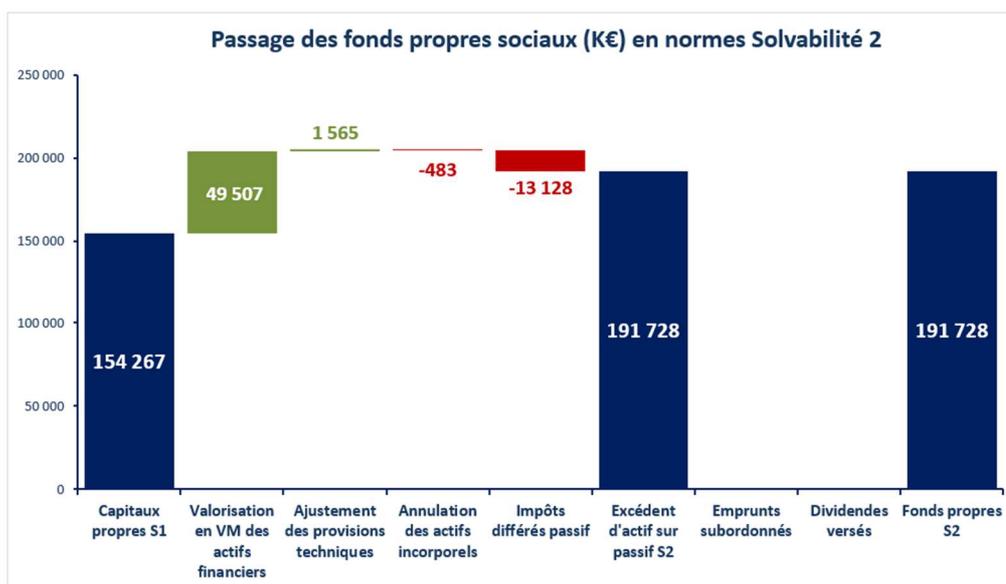
Par ailleurs, et comme par le passé, les résultats de GALIAN Assurances ne sont pas redistribués au titre de dividendes et sont intégrés dans les éléments éligibles.

Les fonds propres de base S2 sont composés :

- du capital social (103,1 M€) ;
- de la prime d'apport (6,7 M€) ;
- de la réserve de réconciliation (81,9 M€).

La réserve de réconciliation est constituée des éléments suivants :

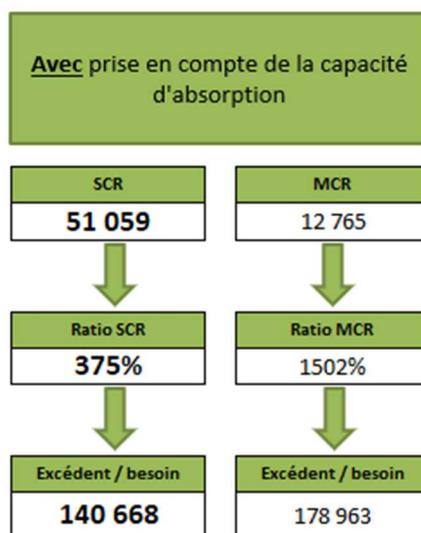
- ↗ Réserves statutaires après affectation du résultat de l'exercice (enregistrées dans le bilan social) ;
- ↗ Ecart de valorisation des actifs entre valeur de marché et valeur d'acquisition ;
- ↗ Ecart de valorisation des provisions techniques entre vision Best Estimate et vision sociale ;
- ↗ Non prise en compte des actifs incorporels ;
- ↗ Impôt différé passif suite aux plus-values latentes réalisées.



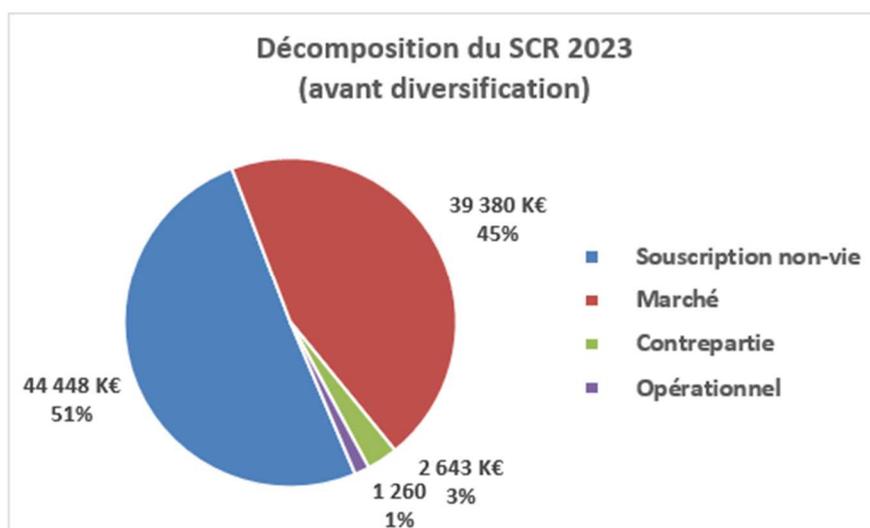
E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Le capital de solvabilité requis (SCR) est évalué au 31/12/2023 à 51,1 M€, après prise en compte de la capacité d'absorption des pertes par les impôts différés.

La solvabilité de GALIAN Assurances sous le régime prudentiel Solvabilité 2 est assurée puisque le ratio de solvabilité s'élève à 375 % et le MCR est couvert à hauteur de 1 502 %, pour un minimum réglementaire de 100 %.



Le graphique ci-dessous présente la répartition des risques en termes de besoin en fonds propres :



Comme évoqué dans la section C « Profil de risque » du présent rapport, GALIAN Assurances est exposé d'abord au risque de souscription non-vie (51 % de ses besoins en fonds propres avant diversification), suivi du risque de marché (45 %). A noter que ces répartitions restent relativement stables par rapport à 2022.

Concernant le calcul de besoins en fonds propres de chaque module et sous-module de risque, GALIAN Assurances applique la Formule Standard sans prise en compte d'aucune mesure transitoire.

Le tableau ci-dessous présente les évolutions du SCR et du taux de couverture entre 2022 et 2023 :

Données en K€	2022	2023	Ecart 2023/2022
BSCR	65 564	67 662	2 098
<i>Souscription non-vie</i>	41 999	44 448	2 449
<i>Marché</i>	38 294	39 380	1 086
<i>Contrepartie</i>	4 050	2 643	-1 407
Opérationnel	1 192	1 260	68
Capacité d'absorption (-)	17 238	17 862	625
SCR	49 518	51 059	1 542
Fonds propres éligibles	183 299	191 728	8 428
Ratio de solvabilité (SCR)	370%	375%	5

L'amélioration du ratio de solvabilité de 5 points en 2023 s'explique par une hausse des fonds propres (+5 %) plus importante que celle du SCR (+3 %).

❑ Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés

La capacité d'absorption des pertes par les impôts différés est une technique d'atténuation du risque permettant de diminuer l'exigence de capital de solvabilité requis.

Cette technique permet aux entreprises d'assurance et de réassurance, dans le cas d'un déficit, de bénéficier de crédit d'impôts suite aux pertes réalisées, à condition de justifier qu'elles dégageront, à échéance raisonnable, des bénéfices fiscaux suffisants pour la réalisation de ce crédit d'impôt (comptabilisé au niveau du bilan en impôt différé actif¹).

Après choc du bilan prudentiel, les fonds propres S2 passent en dessous du niveau S1 avec pour conséquence :

- L'annulation de l'impôt différé passif² initialement constitué ;
- La constitution d'un impôt différé actif en fonction des bénéfices futurs générés par GALIAN Assurances sur les exercices à venir (avec prise en compte d'un contexte défavorable et dans un délai raisonnable).

GALIAN Assurances justifie l'emploi de la totalité des impôts différés actifs par les éléments suivants :

- Mise en place d'une convention d'intégration fiscale au sein du Groupe ;
- Projection sur un horizon de 3 ans des résultats consolidés du Groupe GALIAN prenant en compte un contexte défavorable (lié à une perte équivalente à celle du BSCR).

Il résulte des éléments ci-dessus que le montant d'impôts calculé sur les bénéfices issus des comptes de résultats stressés permet de recouvrer l'intégralité des impôts différés actifs après choc dans un délai raisonnable de trois ans.

Ainsi, GALIAN Assurances justifie l'emploi à 100 % de la capacité d'absorption des pertes par les impôts différés.

¹ **Impôt différé actif (IDA)** : correspond à un crédit d'impôts généré suite aux **pertes réalisées** au niveau du bilan S2 post choc (application d'une perte équivalente à celle du besoin de solvabilité requis de base (BSCR) + les pertes liées au risque opérationnel)

² **Impôt différé passif (IDP)** : généré par les **plus-values** latentes enregistrées au niveau du bilan S2 → impôt à payer par la société

E.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

GALIAN Assurance n'utilise pas le sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis.

E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

GALIAN Assurances n'utilise pas de modèle interne.

E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Le minimum de capital requis et le capital de solvabilité requis sont respectés par GALIAN Assurances.

E.6 Autres informations

Néant.

F. ANNEXES

F.1 Etat S.02.01.01

Bilan

		Valeur Solvabilité II
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	210 420 817
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	137 048 606
Actions	R0100	
Actions – cotées	R0110	
Actions – non cotées	R0120	
Obligations	R0130	15 181 216
Obligations d'État	R0140	
Obligations d'entreprise	R0150	15 181 216
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	49 366 646
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	8 824 348
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	-490 339
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	-490 339
Non-vie hors santé	R0290	-490 339
Santé similaire à la non-vie	R0300	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	1 606 739
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	45 104
Autres créances (hors assurance)	R0380	17 799 282
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	4 034 256
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	837 351
Total de l'actif	R0500	234 253 209

		Valeur Solvabilité II
		C0010
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	6 283 954
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	6 283 954
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	1 847 135
Marge de risque	R0550	4 436 820
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	
Marge de risque	R0590	
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	
Marge de risque	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	1 624 606
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	13 127 739
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	8 574 290
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	575 973
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	0
Autres dettes (hors assurance)	R0840	12 325 941
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	13 004
Total du passif	R0900	42 525 507
Excédent d'actif sur passif	R1000	191 727 702

F.2 Etat S.05.01.02

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection de revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Primes émises										
Brut – assurance directe	R0110									27 469 745
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140									
Net	R0200									27 469 745
Primes acquises										
Brut – assurance directe	R0210									27 469 745
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240									501 171
Net	R0300									26 968 574
Charge des sinistres										
Brut – assurance directe	R0310									214 786
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340									0
Net	R0400									214 786
Dépenses engagées	R0550									15 293 346
Autres dépenses	R1200									
Total des dépenses	R1300									

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée			Total	
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Primes émises									
Brut – assurance directe	R0110			14 547 627					42 017 372
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130								
Part des réassureurs	R0140								
Net	R0200			14 547 627					42 017 372
Primes acquises									
Brut – assurance directe	R0210			14 509 254					41 978 999
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230								
Part des réassureurs	R0240			0					501 171
Net	R0300			14 509 254					41 477 828
Charge des sinistres									
Brut – assurance directe	R0310			5 364 651					5 579 437
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330								
Part des réassureurs	R0340			0					0
Net	R0400			5 364 651					5 579 437
Dépenses engagées	R0550			13 009 369					28 302 716
Autres dépenses	R1200								0
Total des dépenses	R1300								28 302 716

F.3 Etat S.17.01.02

Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée							
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010								
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050								
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque									
Meilleure estimation									
Provisions pour primes									
Brut	R0060								
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140								
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150								
Provisions pour sinistres									
Brut	R0160								
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240								
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250								
Total meilleure estimation — brut	R0260								
Total meilleure estimation — net	R0270								
Marge de risque	R0280								
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques									
Provisions techniques calculées comme un tout R0290	R0290								
Meilleure estimation	R0300								
Marge de risque	R0310								
Provisions techniques — Total	R0320								
Provisions techniques — Total	R0320								
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330								
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie — total	R0340								

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée				Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
		Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010									
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050									
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque										
Meilleure estimation										
Provisions pour primes										
Brut	R0060	-10 160 673			3 799 820					-6 360 853
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-490 339			0					-490 339
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-9 670 333			3 799 820					-5 870 514
Provisions pour sinistres										
Brut	R0160	670 185			7 537 802					8 207 987
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	0			0					0
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	670 185			7 537 802					8 207 987
Total meilleure estimation — brut	R0260	-9 490 487			11 337 622					1 847 135
Total meilleure estimation — net	R0270	-9 000 148			11 337 622					2 337 474
Marge de risque	R0280	3 202 001			1 234 818					4 436 820
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques										
Provisions techniques calculées comme un tout R0290	R0290									
Meilleure estimation	R0300									
Marge de risque	R0310									
Provisions techniques — Total	R0320	-6 288 486			12 572 440					6 283 954
Provisions techniques — Total	R0320	-6 288 486			12 572 440					6 283 954
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330	-490 339			0					-490 339
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie — total	R0340	-5 798 147			12 572 440					6 774 294

F.4 Etat S.19.01.21

Sinistres non-vie – Total activité

Ligne d'activité	Z0010	12
Année d'accident / année de souscription	Z0020	1

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

Année	Année de développement											Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)			
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 &+					
Précédentes																
R0100																
N-9	R0160	3 658 487	6 641 735	2 562 707	726 761	-187 251	-223 567	-220 917	-167 797	-151 732	-94 362			R0160	-576 458	76 099 649
N-8	R0170	3 478 653	4 725 257	1 803 621	229 745	-32 875	-86 236	-112 642	-86 847	-92 969				R0160	-94 362	12 544 064
N-7	R0180	2 638 640	3 799 151	1 251 404	362 743	25 571	-52 818	-108 412	-111 421					R0170	-92 969	9 865 706
N-6	R0190	2 240 278	3 483 594	1 204 871	194 741	-16 761	-30 397	-90 763						R0180	-111 421	7 804 859
N-5	R0200	1 793 449	2 376 436	1 059 817	319 372	50 496	-44 591							R0190	-90 763	6 985 563
N-4	R0210	1 316 360	2 708 520	1 268 110	341 226	22 881								R0200	-44 591	5 554 977
N-3	R0220	1 163 848	2 145 363	851 756	210 192									R0210	22 881	5 657 097
N-2	R0230	1 552 472	2 570 131	1 163 107										R0220	210 192	4 371 158
N-1	R0240	1 990 184	2 769 425											R0230	1 163 107	5 285 711
N	R0250	2 352 455												R0240	2 769 425	4 759 609
														R0250	2 352 455	2 352 455
														Total	C0170	C0180
														R0260	5 507 496	141 280 848

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées
(valeur absolue)

Année	Année de développement											Fin d'année (données actualisées)			
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10				
Précédentes															
R0100															
N-9	R0160	0	4 613 536	1 248 146	318 071	23 722	-104 435	-245 037	-156 268	-135 899	-158 985			R0160	-614 921
N-8	R0170	10 041 021	3 224 964	795 500	49 386	-131 507	-205 256	-142 261	-126 126	-163 397				R0160	-156 234
N-7	R0180	7 676 577	2 342 793	454 095	-51 123	-160 603	-123 722	-123 036	-147 806					R0170	-160 570
N-6	R0190	5 475 943	1 914 297	418 086	-75 784	-134 984	-160 787	-180 278						R0180	-145 249
N-5	R0200	4 555 357	1 604 114	836 875	-9 124	-114 691	-186 692							R0190	-177 159
N-4	R0210	4 619 013	2 558 972	940 630	98 703	-166 201								R0200	-183 462
N-3	R0220	6 074 674	2 414 965	511 425	-51 218									R0210	-163 325
N-2	R0230	6 062 720	2 008 283	373 923										R0220	-50 332
N-1	R0240	5 919 195	2 070 365											R0230	367 454
N	R0250	6 906 695												R0240	2 034 546
														R0250	6 787 204
														Total	C0770
														R0460	7 537 953

Ligne d'activité	Z0010	9
Année d'accident / année de souscription	Z0020	1

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

Année	Année de développement											Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)			
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 &+					
Précédentes																
R0100																
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		R0160	0	
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		R0160	0	
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		R0170	0	
N-6	R0190	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		R0180	0	
N-5	R0200	30 166	201 939	32 522	53 626	9 148	680							R0190	0	
N-4	R0210	15 008	118 745	67 584	-20 331	4 696								R0200	680	328 081
N-3	R0220	216 041	189 817	87 858	18 216									R0210	4 696	185 702
N-2	R0230	140 717	298 932	114 373										R0220	18 216	511 931
N-1	R0240	67 161	341 134											R0230	114 373	554 022
N	R0250	62 256												R0240	341 134	408 295
														R0250	62 256	62 256
														Total	C0170	C0180
														R0260	541 355	2 050 287

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées
(valeur absolue)

Année	Année de développement											Fin d'année (données actualisées)			
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10				
Précédentes															
R0100															
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		R0160	0
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		R0160	0
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		R0170	0
N-6	R0190	0	0	0	174	143	0	0	0	0	0	0		R0180	0
N-5	R0200	353 424	292 112	334 704	177 846	45 622	121 139							R0190	0
N-4	R0210	135 283	89 298	39 047	3 522	2 036								R0200	118 267
N-3	R0220	408 267	194 789	79 553	61 474									R0210	1 988
N-2	R0230	529 293	165 090	70 716										R0220	60 016
N-1	R0240	757 299	408 881											R0230	69 040
N	R0250	22 215												R0240	399 187
														R0250	21 688
														Total	C0770
														R0460	670 185

F.5 Etat S.23.01.01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	103 125 910	103 125 910			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	6 669 239	6 669 239			
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040					
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	81 932 553	81 932 553			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	191 727 702	191 727 702			
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et callables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	191 727 702	191 727 702			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	191 727 702	191 727 702			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	191 727 702	191 727 702			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	191 727 702	191 727 702			
Capital de solvabilité requis	R0580	51 059 371				
Minimum de capital requis	R0600	12 764 843				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	375%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	1502%				

F.6 Etat S.25.01.21

Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0030	C0040	C0050
Risque de marché	R0010	39 380 163		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	2 643 246		
Risque de souscription en vie	R0030			
Risque de souscription en santé	R0040			
Risque de souscription en non-vie	R0050	44 448 051		
Diversification	R0060	-18 809 566		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070			
Capital de solvabilité requis de base	R0100	67 661 893		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	1 259 840
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-17 862 361
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	51 059 371
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	51 059 371
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	
Méthode utilisée pour calculer l'ajustement dû à l'agrégation des nSCR des FC/PAE.	R0450	4
Prestations discrétionnaires futures nettes	R0460	

		Oui/Non
Approche concernant le taux d'imposition		C0109
Approche basée sur un taux d'imposition moyen	R0590	2

		Avant le choc	Après le choc
Calcul de la capacité d'absorption des pertes par les impôts différés (LAC DT)		C0110	C0120
IDA	R0600	0,00	4 734 622,44
IDA dus au report à nouveau	R0610		
IDA dus à des différences temporelles déductibles	R0620	0,00	4 734 622,44
IDP	R0630	13 127 738,76	0,00

		LAC DT
Calcul de la capacité d'absorption des pertes par les impôts différés (LAC DT)		C0130
LAC DT	R0640	-17 862 361,19
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	-17 862 361,19
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices futurs imposables	R0660	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	-17 862 361,19

F.7 Etat S.28.01.01

Minimum de capital requis (MCR) - Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010	
Résultat MCR _{nl}	R0010	6 928 125	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	0	26 965 998
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	11 337 622	14 525 982
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040	
Résultat MCR _l	R0200		
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance / des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210		
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220		
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240		
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	6 928 125
Capital de solvabilité requis	R0310	51 053 371
Plafond du MCR	R0320	22 976 717
Plancher du MCR	R0330	12 764 843
MCR combiné	R0340	12 764 843
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 200 000
Minimum de capital requis	R0400	12 764 843